

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022 DE TERRITOIRE
D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

 territoire
d'énergie
LOT-ET-GARONNE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITORIAL.....	3
TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE : ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !	4
L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES	5
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022.....	6
2022 EN BREF.....	8
ÉTAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES AU 31.12.2022	10
ÉLECTRIFICATION	11
La concession d'électricité.....	12
Le patrimoine de la concession.....	13
Activité du pôle électrification	14
ÉCLAIRAGE PUBLIC	15
Les travaux et la maintenance	16
Avancement du programme de rénovation énergétique.....	17
Bilan énergétique des consommations sur le département	17
Quelques réalisations.....	18
GAZ	19
La compétence gaz	20
Schéma Directeur Gaz.....	21
CO'METH 47 : un programme pour développer la production d'un gaz vert et local	22
MOBILITÉS DURABLES	23
La mobilité électrique.....	24
En Lot-et-Garonne.....	25
La mobilité au BioGNV	26
ÉNERGIES RENOUVELABLES	27
Chaleur renouvelable.....	28
Électricité photovoltaïque	29
Rénovation énergétique des bâtiments publics	30
LE FONCTIONNEMENT DE TE 47	31
Vos élus	32
Activité du pôle juridique.....	34
TE 47 au plus proche de ses interlocuteurs.....	35
Budget général du syndicat en 2022	36
L'équipe et les moyens	38
Organigramme des services de TE 47	40
SEM AVERGIES	41
Activité de la Sem AVERGIES.....	42

ÉDITORIAL

Ce rapport d'activité est un document important en ce qu'il porte un regard sur les actions menées et met en lumière les « temps forts » qui ont jalonné l'année 2022.

Il témoigne également de l'engagement sans faille de l'ensemble des élus et des agents de notre collectivité auxquels je renouvelle tous mes remerciements.

Du point de vue économique, conséquences successives de la pandémie et de la guerre en Ukraine, TE 47, comme toutes les collectivités, a été et est confronté à l'envolée des prix des matières premières nécessaires à son activité mais aussi à la dérive des délais de livraison occasionnant des retards importants dans la concrétisation de nos programmes.

Mais bien entendu, la problématique majeure est recentrée autour du prix de l'énergie avec des niveaux d'augmentations jamais égalés provoquant une réelle prise de conscience de la nécessité d'en maîtriser l'usage et la provenance.

Concernant les autres faits marquant de cette année 2022, je souhaite :

- ▶ **remercier les communes** nous ayant transféré une ou plusieurs compétence(s) que ce soit en gaz, éclairage public, éclairage infrastructures sportives, signalisation lumineuse tricolore ou infrastructure de recharge pour véhicules électriques,
- ▶ **rappeler le lancement de la démarche de récupération de la RODP** (redevance d'occupation du domaine public) due par les opérateurs de télécommunication qui améliorera les recettes des communes,
- ▶ **souligner l'évolution positive du développement de la méthanisation agricole**, énergie propre, gage d'économie pour notre département et d'indépendance énergétique pour notre pays,
- ▶ **évoquer les diverses conventions de partenariat**, dont celle avec le Département en faveur de la transition énergétique, ainsi que la mise en œuvre du programme ACTEE, du programme OCRe et notre engagement au développement de la Sem AVERGIES en participant à l'augmentation du capital.



Je souhaite aussi souligner notre présence dans les diverses manifestations, inaugurations, foires, congrès, assises nationales des départements, sans oublier le programme d'embellissement des postes de transformation électrique auquel vous êtes sensible à la vue du nombre de candidatures.

Mais je vous laisse le soin de prendre connaissance de tous ces sujets et bien d'autres qui sont détaillés dans les pages suivantes.

Je ne puis clôturer cette introduction sans remercier les délégués des communes pour leur présence aux commissions territoriales de l'énergie nous permettant d'assurer une communication de proximité sur l'ensemble des activités de TE 47 et prendre connaissance de vos besoins.

Jean-Marc Causse,
Président de Territoire d'Énergie
Lot-et-Garonne

TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

 **319 communes réparties**
en 7 Commissions
Territoriales d'Énergie (CTE)

 **58 élus**
au Comité Syndical

51 agents
composant l'équipe
administrative et technique

208 799 usagers
HTA et BT
7 073 producteurs
d'énergie

Crée en 1953, **Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47)** est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des **319 communes de Lot-et-Garonne**. Unique autorité organisatrice du service public de l'électricité, TE 47 est devenu en 69 ans un **acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire** et œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

Électrification (319 communes)

Compétence obligatoire. TE 47 veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution d'électricité sur tout le Lot-et-Garonne. En tant qu'unique autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique.

Réseaux de chaleur ou de froid (17 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 assure, aux lieu et place de ses membres qui lui transfèrent la compétence, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'infrastructures de production, de distribution et de fourniture de chaleur ou de froid, en particulier d'origine renouvelable, ainsi que la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les délégataires éventuels de service public.

Mobilités durables (105 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (105 communes), Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules (2 communes) et Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules. TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

Gaz (125 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 exerce le contrôle de la concession gaz des communes desservies en gaz lui ayant transféré cette compétence. Il agit pour le développement du gaz en Lot-et-Garonne, en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions.

Éclairage public (265 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Éclairage public (265 communes), Signalisation lumineuse tricolore (59 communes) et Éclairage des infrastructures sportives (98 communes). TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des équipements et réseaux sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

LES ACTIVITÉS CONNEXES

Le Syndicat exerce d'autres activités accessoires dans les domaines connexes aux compétences qui lui sont transférées :

- **dans les domaines de l'énergie et des compétences optionnelles** : maîtrise de la demande énergétique et rénovation énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie et optimisation de l'exploitation de système énergétique, production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, chaleur), achat et gestion de l'énergie.
- **dans les domaines des télécommunications** : enfouissements coordonnés des réseaux, assistance au déploiement d'infrastructures de réseaux Très Haut Débit.
- **dans la mise en commun de moyens et la mise en œuvre d'actions communes** : possibilité d'adhésion à un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale, possibilité de participation à une Société Publique Locale (SPL) ou d'Économie Mixte (SEM), possibilité de participation ou de coordination de groupements d'achats (en particulier un groupement régional dédié à l'achat d'énergie et un groupement départemental dédié à la rénovation énergétique).

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES



GAZ

64 communes
desservies en gaz naturel

et **2 communes**
desservies en gaz propane

28 640
clients raccordés
dont **267** en gaz propane

17 km
de réseau propane

1 156 GWh
acheminés

1 066 km
de réseau de gaz naturel



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Interventions sur
9 037 points lumineux
en maintenance

4 692 648 € TTC
de travaux

2 500 points
lumineux **renovés**

422 ordres
de services travaux

625 devis émis

620 500 €
de travaux de maintenance
préventive et curative



ÉLECTRIFICATION



18 013 km
de réseau électrique

8 270 km de réseau HTA
9 743 km de réseau BT



208 799 usagers
HTA et BT

20 opérations
d'effacement de réseau

112 opérations
de sécurisation

134 opérations
de desserte

78 opérations
de renforcement



Montant total
d'investissement
ER et TELECOM :

13 986 661 € TTC

6 439 249 € TTC
de travaux de renforcement

730 certificats
d'urbanisme

806 permis
de construire

223 déclarations
préalables

49 permis
d'aménager



ÉNERGIE



265 MWh
d'énergie photovoltaïque
produite

3 réseaux de chaleur
alimentés en EnR

163 membres
du groupement de commandes
départemental

10 centrales
photovoltaïques
en fonctionnement

21 combles
de bâtiments isolés
dans le cadre de Cocon 47

2,6 GWh
d'énergie renouvelable
thermique produite

9 GWh cumac
de CEE valorisées
dans le cadre de Cocon 47



MOBILITÉS DURABLES



99 bornes
de recharges normales

6 bornes
de recharges rapides

19 195 sessions
de charge en 47

2 stations
bioGNV ouvertes

2 stations
bioGNV en projet

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022



CHALEUR RENOUVELABLE

22 novembre 2022 – Conférence dédiée à la chaleur renouvelable

TE 47, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME ont organisé une conférence dédiée à la chaleur renouvelable et destinée aux collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, bureaux d'études et architectes. Objectif : présenter des cas concrets et des modes de financement d'études et de projets via l'opération OCRe. Cette manifestation, organisée dans le cadre du séminaire régional de la chaleur renouvelable a rassemblé une centaine de personnes.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

16 mai 2022 – TE 47 confirme son engagement dans le développement de la Sem AVERGIES en participant à l'augmentation de capital

La Sem AVERGIES, créée en 2019 à l'initiative de TE 47 qui en est actionnaire à hauteur de 85%, connaît un développement soutenu. Pour poursuivre son développement dans les années à venir, le capital d'AVERGIES devait passer de 5,3M€ à 10 M€. Les élus du comité syndical se sont prononcés favorablement à cette augmentation de capital le 16 mai 2022.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

2 novembre 2022 – Signature d'une convention de partenariat entre TE 47 et le Département de Lot-et-Garonne en faveur de la transition énergétique

Le 2 novembre 2022, Sophie Borderie et Jean-Marc Causse ont conforté les engagements communs du Département et de TE 47 en faveur de la transition écologique et énergétique en paraphant une convention de partenariat.

Le premier objectif est d'assurer une coordination efficace dans l'accompagnement des territoires entre l'Assistance Technique départementale (AT47) et les services de TE 47 sur les projets communaux et intercommunaux. Le second est le développement d'actions communes et le partage d'expérience pour les projets impactant les bâtiments et la flotte de véhicules du Département.



MÉTHANISATION

Septembre 2022 – Lancement de la construction de Méthalbret dans le cadre du programme Co'meth 47

Après avoir étudié la faisabilité technique et économique de leur projet de méthaniseur, les 7 agriculteurs de l'Albret, réunis au sein d'une SAS, ont validé la poursuite de leur projet sur la commune de Mézin. En septembre 2022, suite à l'obtention de toutes les autorisations administratives, Méthalbret a lancé la dernière phase de concrétisation du projet et a posé la première pierre de son vaste chantier.





MOBILITÉS DURABLES

21 juillet 2022 – Engagement d'un Schéma départemental de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)

Avec la fin de la vente des véhicules thermiques neufs en 2035 décidée par l'Europe, les simulations pour le Lot-et-Garonne montrent que le nombre de véhicules électriques pourrait passer à 55 000 d'ici 2035. Afin d'accompagner ce changement qui impactera les modes de déplacement des lot-et-garonnais, TE 47 a engagé en juillet 2022 un SDIRVE pour anticiper l'évolution des besoins d'infrastructures de charge jusqu'en 2035.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

12 au 14 octobre 2022 – Participation de TE 47 aux Assises Nationales des Départements de France à Agen

Du 12 au 14 octobre se sont réunies à Agen les 91^e Assises Nationales des Départements de France. A cette occasion, le Département de Lot-et-Garonne a organisé un village des partenaires. TE 47 s'est associé aux 3 autres grands syndicats, Eau 47, Valorizon et Lot-et-Garonne Numérique pour tenir un stand commun et présenter les bénéfices d'une action publique mutualisée à maille départementale.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

27 au 29 septembre 2022 – Participation de TE 47 aux Congrès national de la FNCCR à Rennes

Créée en 1934 afin de favoriser le développement de l'électrification rurale, la FNCCR, à laquelle adhère TE 47, a organisé du 27 au 29 septembre 2022 son 38^e congrès à Rennes sur la thématique « Rebondir et se réinventer ensemble ». TE 47 s'est associé aux autres syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, regroupés au sein de l'entente TENAQ, pour présenter les actions mutualisées portées à la maille régionale par nos syndicats.



GAZ

6 juillet 2022 – Présentation du projet de la Station BioGNV d'Agen/Boé

Dans le cadre de son programme Mobi'ogaz 47, TE 47 a organisé au Parc des Expositions d'Agen, son Club de la Mobilité Durable.

L'objectif ? Communiquer sur les avantages de la mobilité au Biogaz, informer du projet de la nouvelle station BioGNV en cours de développement à Agen/Boé et rencontrer les acteurs du secteur.



2022 EN BREF

01/01/22 : Intégration des 13 anciennes communes de la CC PAPS à l'Agglomération d'Agen (reprise de la compétence éclairage public par l'AA sur ces communes)

20/01/22 : Transfert de compétence gaz de Nérac à TE 47

15/02/22 : Transfert de la compétence EIS à TE 47 de la commune de Tombebœuf

28/02/22 : Signature de la convention de partenariat, dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) pour l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités (appel à projets Sequoia 3)

28/02/22 : Comité Syndical à Granges-sur-Lot

Mars-Avril 2022 : Webinaires sur le DEET (Décret Eco Énergie Tertiaire)

16/03/22 : Lancement de la démarche de récupération de la RODP (Redevance pour Occupation du Domaine Public) auprès des opérateurs de télécommunication

18/03/22 : Constitution d'un groupe de travail interdépartemental pour valider 4,5M€ de travaux de renforcement des réseaux de gaz et ouvrir des capacités d'injection de biogaz

28/03/22 : Engagement d'une étude de faisabilité pour la valorisation du biogaz produit par l'ISDND de Monflanquin

28/03/22 : Comité Syndical à Samazan

01/04/22 : Transfert de la compétence EIS à TE 47 des communes de Layrac, Lougratte et Thouars sur Garonne

08/04/22 : Commission d'attribution des aides à la chaleur renouvelable du programme OCRé

Mai 2022 : Webinaires sur la QAI (Qualité de l'Air Intérieur)

5 au 15/05/22 : 4L Trophy - TE 47 accompagne une 4L retrofitée au BioGNV

09/05/22 : Organisation d'un atelier « bout de champ » sur les CIVE en partenariat avec la FDCUMA

12/05/22 : Lancement du marché de recherche d'amiante en voirie

16/05/22 : TE 47 confirme son engagement dans le développement de la Sem AVERGIES en participant à l'augmentation de capital

16/05/22 : Rejet des CRAC de GRDF pour l'exercice 2020, de Primagaz pour l'exercice 2020, de ENEDIS et EDF pour les exercices 2018, 2019 et 2020

16/05/22 : Comité Syndical à Nérac

19/05/22 : Inauguration du Center Parcs. TE 47 a contribué à la desserte en gaz pour le

chauffage et la cuisson des bungalows et pour les besoins de secours de la bulle aquatique.

23/05/22 : Obtention d'une dérogation préfectorale permettant à l'unité de méthanisation de Bias de changer de site d'implantation (première au niveau national) à Saint-Colombe-de-Villeneuve

24/05/22 : Transfert de la compétence EIS à TE 47 de la commune de Mauvezin-sur-Gupie

31/05 au 21/06/22 : Organisation des CTE du 1^{er} semestre 2022

01/06/22 : Mise en œuvre de la nouvelle tarification Mobive

03/06/22 : Comité de pilotage du programme Co'meth 47 à Granges-sur-Lot

13/06/22 : Lancement du marché relatif aux superchargeurs électriques

22/06/22 : Conférence des Présidents de TENAQ (entente des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine) en Dordogne

25/06/22 : Le réseau régional Mobive noue un partenariat avec l'association FFAUVE (Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques) dans le cadre de l'organisation du 1^{er} rallye « slow tourisme » : La Route Zen

01/07/22 : Intervention de TE 47 au Forum énergie « gagnez en performance et réalisez des économies » organisé par la CCI à Agen Agora

02/07/22 : Présence à l'Assemblée Générale des syndicats des transporteurs routiers pour valoriser la mobilité au BioGNV

04/07/22 : Comité Syndical à Casteljaloux

04/07/22 : Attribution du marché d'approvisionnement en bois déchiqueté des chaufferies bois de TE 47

06/07/22 : Présentation au club BioGNV du projet de la Station BioGNV d'Agen/Boé

08/07/22 : Commission d'attribution des aides à la chaleur renouvelable du programme OCRé

12/07/22 : Inauguration de la place Gambetta à Casteljaloux

21/07/22 : Engagement d'un Schéma départemental de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)

Septembre 2022 : Lancement de la construction de Méthalbret

06/09/22 : Transfert de la compétence SLT à TE 47 de la commune de Cassignas

08 au 11/09/22 : Participation à la Foire d'Agen pour promouvoir les mobilités durables

16/09/22 : Lancement des négociations avec GRDF pour le nouveau contrat de concession de distribution du gaz naturel

19/09/22 : Comité Syndical à Aiguillon

21 au 23/09/22 : Audit de contrôle de Enedis et EDF, pour l'exercice 2021

27 au 29/09/22 : Participation de TE 47 et des autres syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine aux Congrès national de la FNCCR à Rennes

05/10/22 : Lancement d'une étude territoriale sur la valorisation des biodéchets des filières compostage et méthanisation en partenariat avec ValOrizon et l'Agglomération d'Agen

10/10/22 : Engagement d'un projet de méthanisation agricole sur le secteur de Miramont de Guyenne

12 au 14/10/22 : Participation de TE 47 avec Eau 47, ValOrizon et Lot-et-Garonne Numérique aux Assises Nationales des Départements de France à Agen

17/10/22 : Journée « Team Building » du personnel TE 47

20 et 21/10/22 : Audit de contrôle de GRDF et Primagaz pour l'exercice 2021

02/11/22 : Signature d'une convention de partenariat entre TE 47 et le Département de Lot-et-Garonne en faveur de la transition énergétique

03/11/22 : La commission « Communication » désigne les lauréats de l'appel à projets 2022 « Embellissement des postes de transformation électrique »

10/11 au 13/12/22 : Organisation des CTE du 2^e semestre 2022

14/11/22 : Comité Syndical dans les locaux de TE 47

14/11/22 : Rejet des CRAC de GRDF pour l'exercice 2021, de Primagaz pour l'exercice 2021, de ENEDIS et EDF pour l'exercice 2021

17/11/22 : Signature du 2^e contrat de développement de la chaleur renouvelable avec l'ADEME (programme OCRé)

22/11/22 : Organisation d'une journée dédiée à la chaleur renouvelable par TE 47, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME au Temple-sur-Lot (programme OCRé)

24/11/22 : Délégation de la CRE validant le zonage de raccordement dans le cadre de l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz pour le secteur Albret (47) – Ténarèze (32) – Résultat du travail commun Albret Communauté, CC de la Ténarèze, TE 32 et TE 47 – Validation de la création par TERECA d'un rebours permettant de réinjecter le biométhane produit dans le réseau de transport de gaz

12/12/22 : Engagement d'un projet de méthanisation agricole sur l'Albret

19/12/22 : Comité Syndical à Puch d'Agenais

2022 EN BREF



18/03/22 : Groupe de travail Injection biogaz



5 au 15/05/22 : 4L Trophy



03/06/22 : COPIL Co'meth 47 à Granges-sur-Lot



22/06/22 : Conférence des Présidents de TENAQ



02/07/22 : AG STR47

ÉLECTRIFICATION

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **maître d'ouvrage de travaux et contrôle l'activité des concessionnaires**.

Ce contrôle a pour objectif de garantir une **bonne qualité de l'énergie, l'entretien du patrimoine** concédé, de **favoriser les investissements** et d'être ainsi le **garant de la qualité** du service public concédé.



LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

LES INVESTISSEMENTS POUR VOS COMMUNES ET LES ACTIONS

Sécurisation

112
opérations

17 km
de réseau BT sécurisés

3 148 161 € TTC
de travaux

Renforcement

78
opérations

16,9 km
de réseau BT renforcés

6 439 249 € TTC
de travaux

Dessertes et extensions

134
opérations

2 478 941 € TTC
de travaux

► **8 nouveaux postes**
créés

► **1,3 km**
de réseau HTA créés

► **18,1 km**
de réseau BT créés

► **1 808 dossiers**
d'autorisations
d'urbanisme instruites

Dissimulation de réseau de télécommunication

28
opérations

386 229 € TTC
de travaux

Dissimulation de réseau électrique

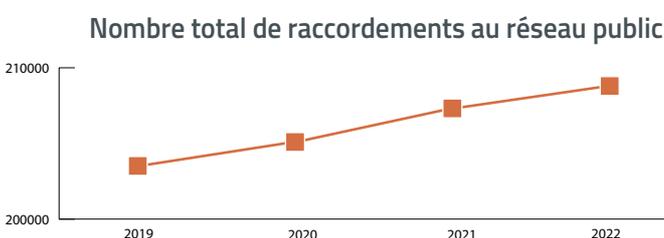
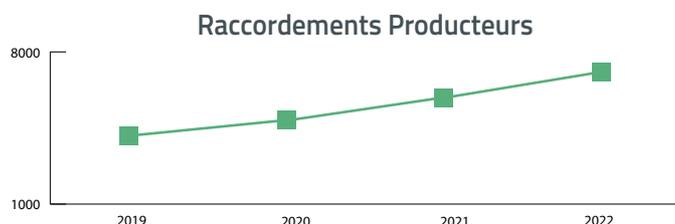
20
opérations

4,8 km
de réseau BT aérien déposé

1 534 080 € TTC
de travaux

LES CLIENTS DE LA CONCESSION

Raccordements	2019	2020	2021	2022	Variation
Producteurs	4 413	4 853	5 898	7 073	+19,9 %
Nb de raccordements au réseau public	203 515	205 097	207 320	208 799	+0,7 %



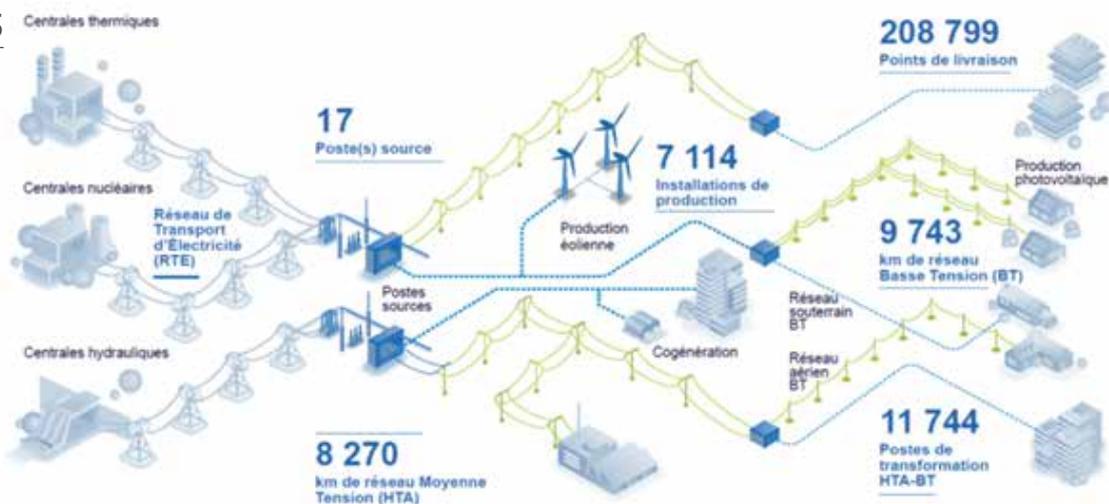
Qualité de fourniture	2021	2022	Variation
Clients mal alimentés*	1995	2046	+2,6 %
Clients affectés par une coupure longue (>5h)	13 735	11 952	-13,0 %
Clients affectés par plus de 6 coupures longues (>3min)	529	158	-70,1 %

* En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Puissance des raccordements	2021	2022	Variation
Foyers raccordés en puissance < 36 kVa	204 032	205 445	+0,7 %
Foyers raccordés en puissance > 36 kVa	2 475	2 520	+1,8 %
Clients HTA	813	834	+2,6 %

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LES CHIFFRES CLÉS AU 31/12/22



RÉSEAU HTA

en ml

	2021	2022	Variation
Réseau souterrain	3 357 307	3 415 259	+1,7 %
Réseau torsadé	1 623	1 521	-6,3 %
Réseau aérien nu	4 782 077	4 852 859	+1,5 %
Réseau total aérien	4 783 700	4 854 380	+1,5 %
Total réseau HTA	8 141 007	8 269 639	+1,6 %
Taux d'enfouissement HTA	41,2 %	41,3 %	+0,1 %

RÉSEAU BT

en ml

	2021	2022	Variation
Réseau souterrain	2 344 336	2 413 245	+2,9 %
Réseau torsadé	6 997 914	6 993 125	-0,1 %
Réseau aérien nu	376 771	336 843	-10,6 %
Réseau total aérien	7 374 685	7 329 968	-0,6 %
Total réseau BT	9 719 021	9 743 213	+0,2 %
Taux d'enfouissement BT	24,1 %	24,8 %	+0,6 %

EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

1^{er} appel à projet engagé par TE 47 !

Afin de contribuer à une meilleure intégration dans l'environnement des postes de transformation HTA/BT, **TE 47 et Enedis ont engagé en 2022 une opération d'embellissement en finançant des fresques décoratives.** Pour mémoire, TE 47 et Enedis sont les seules autorités aptes à réaliser des travaux en tant qu'aménageurs de l'ensemble du réseau élec-

trique du Département, dans le respect du partage de maîtrise d'ouvrage fixé dans le cahier des charges de concession.

Toutes les communes de Lot-et-Garonne peuvent proposer d'embellir leur poste de transformation, à raison d'un poste par commune.

L'opération a rencontré un incroyable succès : 48 dossiers reçus ! Une commission dédiée, composée d'élus de TE 47 et de représentants d'Enedis, ont sélectionné les communes lauréates, selon les critères établis dans l'appel à projets. 14 communes ont pu ainsi bénéficier du financement à 75 % par TE 47 et à 25 % par Enedis : Tournon d'Agenais, Saint-Barthélémy, Bon-Encontre, Casseneuil, Colayrac-St-Cirq, Fourques-sur-Garonne, Lafitte-sur-Lot, Pont-du-Casse, Sainte-Bazeille, Fauillet, Aubiac, Fieux, Laplume et Villeréal.

Le montant moyen pris en charge par le programme est de 2 500 € par poste.

Bonne nouvelle, l'opération est renouvelée en 2023 !



Poste à Fieux



Poste à Laplume

ACTIVITÉ DU PÔLE ÉLECTRIFICATION

MONFLANQUIN – DISSIMULATION DES RÉSEAUX SUR LE CROISEMENT RD N° 254 ET RD N° 676



Avant travaux



Après travaux

En 2021, la commune de MONFLANQUIN a sollicité le service Electrification de TE 47 pour l'accompagner dans la réalisation de travaux d'effacement de réseaux électriques et de télécommunications sur la Route de Lagrave (RD N°254) et la Route de Villeréal (RD N°676) dont le Département projetait de refaire le tapis.

Cette opération d'effacement d'un montant de 126 000 Euros HT pour le réseau électrique et de 37 000 Euros HT pour le réseau de Télécommunications devait permettre d'effacer plus de 400 mètres de réseau aérien.

La commune étant sous le régime d'électrification rurale, elle a pu bénéficier d'une participation financière conséquente de 90 % de TE 47 au coût des travaux électriques.

Qui plus est, cette opération devant s'inscrire dans un calendrier contraint, son étude a été menée à bien dans un délai court de 2 mois seulement. TE 47 a pu lancer la réalisation des travaux dans la fenêtre temporelle qui lui avait été réservée, après la réfection du réseau d'eau

pluviale dès février 2022 et avant le commencement des travaux de voirie par le Département. Cette opération a été parfaitement achevée en septembre 2022.

Malgré quelques difficultés rencontrées lors des travaux, tels qu'une tranchée technique sur réseau d'assainissement endommagé, enrochement nécessitant une démolition au brise roche hydraulique (BRH), ou encore délais d'intervention pour les réseaux Télécom, cette opération est une réussite.

Outre son aspect esthétique, cette opération d'effacement de réseaux en bordure de voirie départementale, a permis lors de la dépose des supports de lignes bordant la chaussée (10 poteaux Électriques et 12 poteaux Télécom), de contribuer significativement à l'amélioration de la sécurité des automobilistes et des riverains dans le secteur mis en œuvre par la commune et le Département. Si votre commune a également un projet d'effacement de réseau ou d'aménagement de voie, pensez à contacter le pôle Électrification et Télécommunications de TE 47.



Démolition au BRH



Encastrement de coffret de réseau électrique



Tranchée technique réalisée

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE 47 exerce depuis 2014 les **trois compétences** optionnelles suivantes :
Éclairage Public (EP), **Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)**
et **Éclairage des Infrastructures Sportives (EIS)**.

Les communes peuvent choisir de transférer une ou plusieurs de ces compétences à TE 47 par voie de délibération.

Le transfert comprend la **maîtrise d'ouvrage des investissements**, la **maintenance et l'exploitation des installations** ainsi que le **fonctionnement des installations**.

Au 31 décembre 2022, **265 communes** avaient transféré leur **compétence EP** à TE 47, **98 la compétence EIS** (soit 5 de plus que fin 2021) et **59 la compétence SLT**.



LES TRAVAUX ET LA MAINTENANCE

LES TRAVAUX



Dans le cadre de l'exercice de ses compétences EP, EIS et SLT, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne accompagne au quotidien les communes dans la réalisation de leurs projets, de la phase étude à l'achèvement des travaux.

Les projets, très diversifiés, portent notamment sur l'éclairage des lieux publics (Gontaud-de-Nogaret), la mise en valeur du patrimoine (Cocumont), l'installation de feux tricolores ou l'éclairage sportif en extérieur.

L'éclairage public a un rôle fonctionnel et sécuritaire mais également un impact sur la qualité de vie et la perception des espaces.

Après un fort rebond en 2021, l'activité a de nouveau connu une hausse conséquente entre 2021 et 2022 (+ 29% de travaux engagés).

Les communes ont engagé de nombreux travaux de rénovation sur leur patrimoine d'éclairage public, à savoir 85% de plus en 2022 qu'en 2021 !

CHIFFRES CLÉS DE 2022

€ 4 692 648 € TTC |
 ▶ 1 741 939 € de travaux neufs |
 2 500 points lumineux rénovés |
 625 devis émis |
 422 ordres de service travaux |
 ▶ 2 950 709 € de travaux de rénovation

Catégorie de travaux	Nombre de devis réalisés	Montant devis réalisés (€ TTC)	Nombre de devis accordés	Montant devis accordés (€ TTC)	Contributions communales appelées ou estimées (€) *	Nombre d'OS étude exécution	Nombre d'OS Travaux
EIS	11	344 149 €	3	17 270 €	10 074 €	0	3
EIS (R)	24	767 591 €	11	268 824 €	134 412 €	0	11
EP	290	2 782 773 €	189	1 492 228 €	805 857 €	39	185
EP (HSA)	61	87 607 €	61	87 607 €	- €	2	61
EP (PC)	73	330 234 €	63	241 435 €	60 359 €	0	63
EP (R)	134	4 137 033 €	82	2 440 450 €	1 081 599 €	20	82
SLT	32	818 871 €	17	144 835 €	83 439 €	0	17
Total général	625	9 268 257 €	426	4 692 648 €	2 175 740 €	61	422

R : Rénovation

HSA : Travaux de réparation pour les communes ayant choisi l'option HS / Accidents / Climat (intégralement pris en charge par TE 47)

PC : Points de commande (armoires) - Travaux de mise en conformité

* Somme des contributions appelées pour les travaux terminés et des contributions estimées pour les travaux en cours

LA MAINTENANCE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences (EP, EIS et SLT), TE 47 se charge également de la maintenance des installations.

La maintenance préventive, avec une **périodicité** fixée à **5 ans**, comprend notamment la vérification du fonctionnement des installations et les petits ajustements nécessaires, le nettoyage des points lumineux et des armoires, le remplacement des sources lumineuses (sauf LEDs, stades et éclairages spécifiques tels que les projecteurs de mise en valeur), l'étiquetage des points lumineux (sauf sur façades).

En 2022, 21,6 % du parc a fait l'objet d'une maintenance préventive.

La maintenance curative comprend la mise en sécurité après accident, la recherche des défauts ayant provoqué les pannes, les réparations suite aux pannes rencontrées sur les points lumineux, les armoires de commande, ou les feux tricolores (remplacement du petit matériel). Lorsque les réparations sont insuffisantes, TE 47 pro-

pose aux communes de procéder à des travaux.

En cas d'accidents graves ou de pannes importantes nécessitant une mise en sécurité, et en dehors des horaires d'ouverture du Syndicat, un numéro d'astreinte est mis à disposition des communes 24h/24 et 7j/7.

En 2022, la maintenance curative a représenté 1 101 interventions sur 1 865 points lumineux, supports de feux ou armoires.



COMMUNES

ayant transféré la compétence à TE 47



265 EP



59 SLT



98 EIS



Interventions sur **9 037 points ou PC**
7 172 en préventif
1 865 en curatif



620 500 € de travaux de maintenance
préventif 288 000 €
et curatif 332 500 € (TTC)

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2022, les agents du pôle éclairage public ont chiffré la rénovation de quasiment 2 500 points lumineux énergivores (contre 1 680 en 2021). Le remplacement de 1 700 points lumineux a été engagé suite à la validation des communes, ce qui représente environ **69 % de retours positifs** (contre 64 % en 2021).

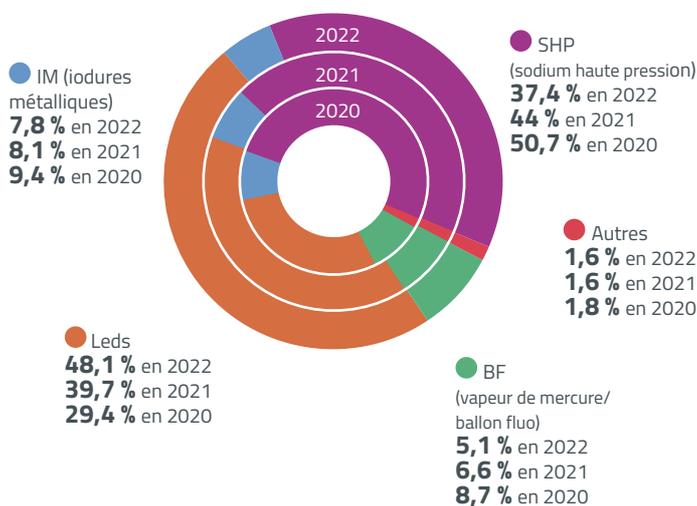
Les points lumineux qualifiés d'énergivores et faisant l'objet d'un programme d'aide spécifique de TE 47 sont les sources à décharges les plus gourmandes en énergie comme les lampes à vapeur de mercure ou assimilées ou celles ayant une puissance supérieure à 150 W.

Les actions de rénovations ne se limitent pas aux points lumineux qualifiés d'énergivores. Le remplacement par des luminaires à leds permet d'obtenir un temps de retour sur investissement très rapide, en général de l'ordre de 3 à 6 ans sur la contribution communale.

Au total, **en 2022, environ 2 500 points lumineux ont été remplacés par des luminaires à leds**, soit 8 % du patrimoine EP.

Au 31 décembre 2022, il restait environ 18 % de points lumineux catégorisés d'énergivores sur le patrimoine exploité par TE 47. À noter que la base de données est mise à jour lorsque les travaux sont terminés, en réalité le nombre de points lumineux énergivores restant est donc moins important.

Évolution de la typologie des sources lumineuses de 2020 à 2022



Avant



Après



BILAN ÉNERGÉTIQUE DES CONSOMMATIONS SUR LE DÉPARTEMENT

En 2022, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne a géré 96 factures correspondant à 1 453 points de livraisons pour un montant total non-proraté de 1 532 314 € TTC (facturé aux communes lors des appels de fonds).

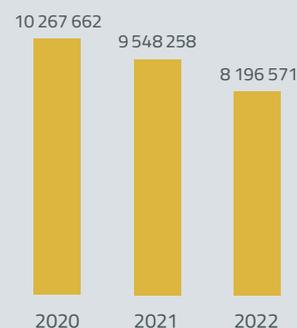
Les prix de l'électricité ont très fortement augmenté entre 2021 et 2022 (x 2,5) lié au contexte énergétique tendu et volatil :

- ▶ Record de faiblesse des taux de remplissage des stocks de gaz en Europe
- ▶ Forte demande des acteurs asiatiques
- ▶ Forte ambition de la politique climatique de l'Europe qui fait flamber le prix du Carbone
- ▶ Les incertitudes de la crise sanitaire et l'expansion du variant Delta
- ▶ Une faible disponibilité du parc nucléaire français liée à des maintenances à répétition (problèmes de corrosion sous contrainte)

Il est à noter que le tarif d'acheminement a augmenté très faiblement et des mesures compensatoires ont été appliquées sur la partie Taxe (suppression de la Taxe Départementale et création de la TICFE à 1€/MWh) par l'Etat.

La baisse globale des consommations énergétiques sur l'éclairage public géré par TE 47 se confirme (-15 % entre 2021 et 2022). Cela grâce aux rénovations énergétiques qui se poursuivent, permettant de réduire très fortement les consommations. Mais aussi grâce aux communes, de plus en plus nombreuses, qui choisissent de programmer des coupures nocturnes.

Évolution des consommations sur l'ensemble du parc d'éclairage en kWh



soit - 15,4 % de 2021 à 2022
*sources DELTA CONSO

QUELQUES RÉALISATIONS



Avant



Après

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

La commune de Sainte-Livrade-sur-Lot a initié en 2021 la rénovation de son patrimoine d'éclairage public. Les grands axes, équipés de fortes puissances, sont les premiers à avoir été traités. Deux autres tranches lancées en 2022 ont permis de finaliser cette action. **La commune est à présent équipée à 100% de points lumineux à leds.** Les puissances installées ont été **divisées par 3** et la commune a également mis en place des **coupures nocturnes** sur l'ensemble de son territoire, excepté les carrefours de la rocade, afin de réduire davantage ses consommations. **Le coût global de ces travaux s'élève à environ 406 000 € TTC dont 177 000 € à charge de la commune et le solde financé par TE 47.** La rénovation de l'éclairage sportif a également débuté en 2022 avec la réalisation des terrains de tennis et de pétanque. Les travaux ont coûté 24 323 € TTC dont 14 594 € à la charge de la commune, le solde étant pris en charge par TE 47. Les études ont été menées par TE 47 afin de rénover l'éclairage des terrains de foot et de rugby.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE PÉTANQUE ET DE TENNIS À MONTPOUILLAN

La commune de Montpouillan, en plus de la rénovation de ses points lumineux d'éclairage public, a validé en 2022 la rénovation de l'éclairage de ses terrains de pétanque et de tennis. Les supports ont été conservés, seules les traverses du terrain de tennis ont été remplacées afin de fixer les nouveaux projecteurs. Les câbles existants ont également été conservés. Les travaux se sont achevés début 2023. Les **puissances** installées ont été **divisées par 2** et la qualité de l'éclairage améliorée. **Cette opération**, s'inscrivant dans le cadre du programme spécifique de rénovation énergétique de l'éclairage sportif mis en place par TE 47 en 2021, **a coûté 11 739 € TTC dont 5 870 € à charge de la commune (60 % du montant HT), le solde ayant été financé par TE 47.**



CARREFOUR À FEUX TRICOLORES DE CASTELJALOUX

La commune de Casteljaloux a engagé, en 2021, la réalisation d'un carrefour à feux tricolores à l'intersection des RD 291 et 933.

Ce projet a préalablement fait l'objet d'une étude par le département avec comptage des véhicules et estimation des flux découlant de l'ouverture du Center Parcs.

L'intersection, précédemment équipée de panneaux "cédez le passage", est à présent gérée par un **contrôleur de feux qui permet de réguler la circulation en fonction des différentes remontées d'informations** sur les véhicules ou les piétons. La **priorité** est donnée à la **sortie des pompiers** qui déclenche leur feu vert à l'aide d'une télécommande en cas d'urgence. Le vert leur est donné au bout d'une dizaine de secondes.

Le contrôleur de feux contient différents programmes prenant en compte les heures creuses ou pleines ainsi que des cycles différents selon la période de l'année et les besoins des usagers.

Des magnétomètres permettent de mesurer l'occupation de la chaussée en amont des feux afin de réguler les cycles des feux.

L'opération comprenant les travaux de génie civil, les câbles, le contrôleur de feux, et l'ensemble des équipements a coûté **103 024 € TTC dont 60 098 € à charge de la commune, le solde ayant été pris en charge par TE 47.**

Les travaux ont démarré fin 2021 et le carrefour a été mis en service en mai 2022.





TE 47 est autorité organisatrice de la **distribution publique de Gaz Naturel et Propane**. Il s'agit d'une compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres par voie de délibération.

Au 31 décembre 2022, TE 47 est autorité concédante pour 64 communes desservies en gaz et autorité organisatrice également pour 61 communes non encore desservies.



LA COMPÉTENCE GAZ

TE 47 est Autorité Concédante, en charge de l'organisation de la distribution publique de gaz pour les communes desservies lui ayant transféré leur compétence.

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est régie par le biais de 6 contrats de concessions :

4 contrats de concessions signés avec GRDF pour le gaz naturel :

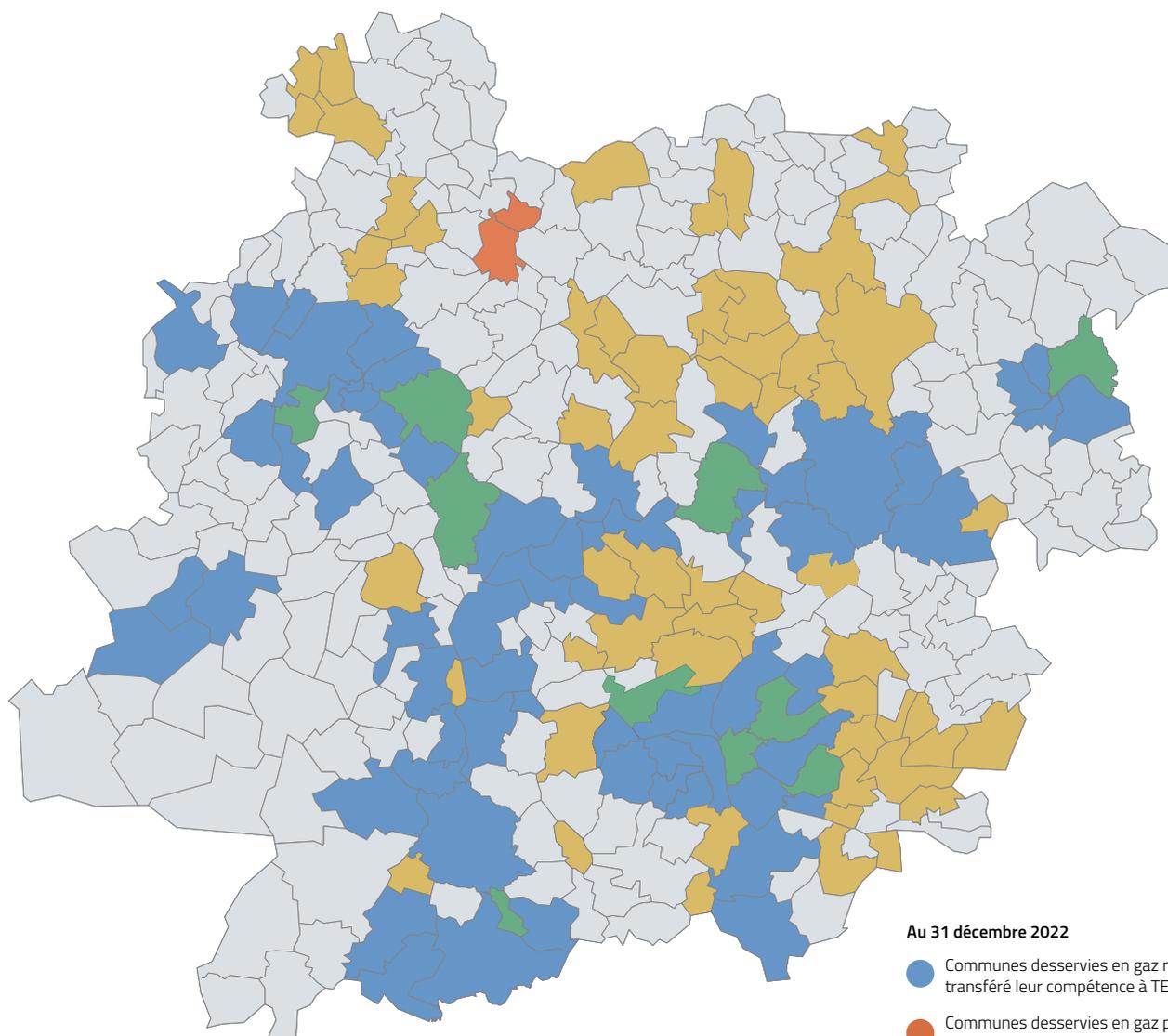
- La concession dite historique (regroupant 58 communes) à travers un cahier des charges renégocié le 21 janvier 2011. 2 nouvelles communes ont rejoint le contrat syndical historique en 2022 : Marmande et Nérac ;
- 2 concessions en délégation de service public s'agissant des communes de Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;

- 1 contrat de concession signé le 10 mars 2020 pour les communes de Pindères et Beauziac.

2 contrats de concessions conclus avec PRIMAGAZ pour les communes de Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac desservies en gaz propane.

GRDF est concessionnaire et exploitant du réseau de distribution de gaz naturel.

PRIMAGAZ, est concessionnaire du réseau de distribution publique de gaz propane, exploitant du réseau et fournisseur exclusif du gaz propane pour les deux communes.



Au 31 décembre 2022

- Communes desservies en gaz naturel ayant transféré leur compétence à TE 47
- Communes desservies en gaz propane ayant transféré leur compétence à TE 47
- Communes non desservies par le gaz ayant transféré leur compétence (hors concession)
- Communes non desservies en gaz
- Communes desservies par le gaz ayant gardé leur compétence (hors concession TE 47)

SCHÉMA DIRECTEUR GAZ



En 2021, TE 47 a reconduit son Schéma Directeur Gaz, véritable outil de planification énergétique au service des territoires de Lot-et-Garonne.

Initié par le syndicat dès 2016, ce Schéma Directeur traduit la volonté d'engager une réflexion stratégique à moyen et long terme autour de l'énergie gaz et des réseaux publics.

La production de Gaz Vert via la méthanisation et sa consommation à travers un carburant durable et local (le BioGaz Naturel pour Véhicule) font du Gaz Vert un véritable atout pour notre département en faveur de la Transition Énergétique.

Le Schéma Directeur 2021-2026 fixe 3 objectifs stratégiques :

1. Des réseaux publics de Gaz à adapter à la Transition Énergétique

TE 47 accompagne les communes pour :

- ▶ Étudier les opportunités de nouvelles dessertes ou de développement du réseau
- ▶ Mener les procédures de Délégation de Service Public si besoin
- ▶ Adapter les réseaux à l'injection de Gaz Vert

- ▶ Renforcer les actions de contrôle de concession

- ▶ Porter la voie de la collectivité

2. Produire du Gaz Vert local grâce aux forts potentiels Lot-et-Garonnais

TE 47 en tant qu'acteur du développement de la filière du Gaz Vert :

- ▶ Mène depuis 2019 un programme d'actions, Co'meth 47 destiné à développer la production de Gaz Vert via la méthanisation agricole

- ▶ Étudie les projets innovants de production de Gaz Vert (projets de pyrogazéification, d'épuration de biogaz issu de site d'enfouissement de déchets..)

3. Contribuer au développement du BioGNV pour une mobilité décarbonée

- ▶ TE 47 porte un programme, Mobi'ogaz 47, d'étude et de développement de stations BioGNV en Lot-et-Garonne

- ▶ En tant que membre du réseau de Nouvelle-Aquitaine Témob, TE 47 travaille à optimiser le réseau de maillage sur le département y compris le maillage secondaire

SÉCURITÉ GAZ : TE 47 ET GRDF AGISSENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ

En application de la convention de coopération visant à réduire les risques de dommages aux ouvrages gaz lors des travaux de voirie, TE 47 et GRDF ont organisé en 2022, plusieurs sessions de sensibilisation aux risques Gaz.

Ces sessions se sont déroulées sur le site de formation de GRDF, situé à Villeneuve-sur-Lot.

Plusieurs entreprises de travaux publics ainsi que les chargés d'affaires de TE 47 ont bénéficié de cette sensibilisation de GRDF. Au programme, les bonnes pratiques en matière de sécurité, les risques associés au gaz et même un feu de fouille grande nature sur le site.



INAUGURATION DU CENTER PARCS

Le 19 mai 2022, se tenait l'inauguration du complexe touristique Center Parcs sur les communes de Pindères et Beauziac.

TE 47 a contribué à la desserte en gaz pour les besoins du Center Parcs (pour le chauffage et la cuisson des bungalows et pour les besoins de secours de la bulle aquatique).

Ainsi, à l'issue d'une procédure de DSP (Délégation de Service Public), le délégataire GRDF a été retenu. Après plusieurs mois de travaux, ces 2 nouvelles communes sont desservies par un réseau de distribution public en gaz naturel, pour les besoins de Center Parcs mais également pour d'autres usagers à proximité des réseaux.



CO'METH 47 : UN PROGRAMME POUR DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'UN GAZ VERT ET LOCAL



Au travers de **Co'meth 47**, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne met à la disposition des **agriculteurs des bureaux d'études spécialisés pour les accompagner** dans la définition et la concrétisation de leur projet de **méthanisation agricole**.

Nos objectifs :

- ▶ Développer une production d'énergie renouvelable et locale ;
- ▶ Répondre aux nouveaux besoins en gaz et notamment la mobilité BioGNV ;
- ▶ Accompagner l'émergence d'unités de méthanisation adaptées aux exploitations agricoles et au territoire.

Le Lot-et-Garonne : un département à fort potentiel pour devenir 100 % gaz vert à 2050

Le Lot-et-Garonne affiche l'un des plus forts potentiels pour développer la méthanisation. **Grâce à la méthanisation des matières fermentescibles détenues par les agriculteurs**, les industriels et les habitants, **le Département pourrait produire jusqu'à 100 % de ses besoins en gaz**.

- ▶ 90 % des matières fermentescibles proviennent du secteur agricole ;
- ▶ Cette filière peut aller vers un développement ambitieux sans concurrence entre les unités.

Les actualités 2022

- ▶ Accompagnement de 2 nouveaux projets de méthanisation agricole
- ▶ Une première au niveau national : obtention d'une dérogation préfectorale permettant à une unité de méthanisation de changer de site d'implantation
- ▶ Réalisation d'une étude de faisabilité pour la valorisation du biogaz produit par l'ISDND de Monflanquin
- ▶ Constitution d'un groupe de travail interdépartemental pour valider 4,5M€ de travaux de renforcement des réseaux de gaz et ouvrir les capacités d'injection de biogaz
- ▶ Lancement d'une étude sur la valorisation des biodéchets en partenariat avec Valorizon et l'Agglomération d'Agen
- ▶ Organisation d'un atelier « bout de champ » sur les CIVE en partenariat avec la FDCUMA

Les chiffres



Budget 2021 du programme Co'meth 47



Parole d'agriculteurs

C'est au tour de Métha Alliance, à Sainte Colombe de Villeneuve, d'entrer en phase de construction. Pour Florent, Jean-Philippe, Sébastien et Thibaut, ce projet représente de nombreux bénéfices pour leurs exploitations respectives. **Sur le plan agronomique, la méthanisation leur permet de s'orienter vers l'agroécologie avec l'implantation de couverts végétaux, l'utilisation de semi-directs ou encore l'augmentation du captage de CO₂.** **Sur le plan économique**, Métha Alliance tirera ses bénéfices de la vente du gaz et achètera les intrants produits par les exploitations. Par exemple, **1 tonne de CIVE permettra à l'exploitant de gagner en moyenne 25€ de marge**. La méthanisation permettra également de réduire les coûts liés à l'achat d'engrais ou encore d'éviter les investissements de mise en norme pour le traitement et le stockage des effluents d'élevage.



Agriculteurs associés de la SAS Métha Alliance : Sébastien TEYSSERE, Florent VAN KWIKKELBERGHE et Jean-Philippe BAYOL @TE 47

MOBILITÉS DURABLES

TE 47 exerce 3 compétences optionnelles :

- ▶ Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE...

MOBIVE : UN RÉSEAU ET UN SERVICE EN CONTINUELLE ÉVOLUTION



TE 47 est la collectivité de référence en Lot-et-Garonne pour le développement de la mobilité électrique. Dès 2014, le syndicat a engagé des réflexions pour accompagner cette révolution dans nos modes de déplacement. Depuis 2016, en partenariat avec les syndicats d'énergie d'Aquitaine, puis de Nouvelle-Aquitaine, TE 47 coordonne Mobive, réseau régional de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

A ce jour, Mobive est constitué de 945 bornes, représentant près de 1 800 points de charge, répartis sur 10 des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine.



Le réseau continue de se développer, aussi bien en Lot-et-Garonne qu'à travers la région, pour :

- ▶ Renforcer le maillage existant : implantation sur de nouveaux territoires, densification sur des territoires équipés
- ▶ Apporter un service de plus en plus performant avec des bornes délivrant des puissances de plus en plus importantes pour réduire les temps de charge

Se déplacer en véhicule électrique ou hybride rechargeable en utilisant les bornes Mobive, c'est participer à la décarbonation de la mobilité, en bénéficiant d'une **électricité 100% renouvelable**.



Mobive n'est pas seulement un réseau de bornes de charge. C'est également un **service de mobilité** qui permet à ses abonnés d'accéder :

- ▶ À l'ensemble des bornes du réseau Mobive à **des tarifs préférentiels** et de pouvoir ainsi se déplacer simplement et économiquement sur le territoire régional
- ▶ À plus de 100 000 points de charge en France et en Europe

L'interopérabilité des acteurs de la mobilité électrique est bien en place. Ainsi :

- ▶ il n'est pas nécessaire d'être abonné à Mobive pour pouvoir utiliser les bornes Mobive
- ▶ le badge Mobive permet d'utiliser la majorité des autres bornes de charge

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE D'ICI 2035

MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL (SDIRVE) PAR TE 47

L'Europe a décidé d'interdire la vente de véhicules thermiques neufs à partir de 2035. Cette décision va radicalement modifier la structure du parc de voitures en circulation et nos modes de déplacement.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 qui facilite et encourage le déploiement de solutions vers une mobilité plus propre prévoit, dans son article 68, la possibilité pour les collectivités et établissements publics compétents d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE).

Les technologies et les besoins des usagers électromobiles évoluent très rapidement, TE 47 a décidé de se doter d'une feuille de route concertée et partagée afin de préfigurer les investissements et les services associés à développer dans les années à venir. Cette étude a été confiée au bureau d'études TACTIS en juillet 2022 et la restitution est prévue à la fin du 1^{er} semestre 2023. Elle permettra l'adaptation continue du réseau Mobive en Lot-et-Garonne aux évolutions de la mobilité électrique.

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE D'ICI 2035

Le SDIRVE permettra de définir à des horizons de 3 et 10 ans une stratégie coordonnée entre TE 47, les collectivités et les acteurs privés, en cohérence avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie. Il sera adapté à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Il permettra de répondre aux questions suivantes :

- ▶ Où faut-il prévoir des stations de charge ouvertes au public ?
- ▶ De quel type ?
- ▶ À quelle échéance et avec quelle évolutivité ?

Ce schéma comprendra :

- ▶ **Un diagnostic structuré** autour de 2 axes :
 - État de l'utilisation des bornes existantes ouvertes aux publics
 - Évaluation du développement de l'offre de recharge ouverte au public, indépendamment du schéma directeur
- ▶ **Un projet de développement et des objectifs chiffrés** (modèle, investissements, aides financières, coûts d'exploitation, mécanisme de soutien, recettes)
- ▶ **Un calendrier de mise en œuvre** précisant les ressources à mobiliser
- ▶ **Un dispositif de suivi et d'évaluation**

... EN LOT-ET-GARONNE

CHIFFRES CLÉS 2022

19 195
sessions de charge
en Lot-et-Garonne

57
communes
disposant d'une borne

6 bornes rapides **99 bornes normales**

132 626 €
de recettes

356 MWh
d'énergie fournie

18,57 kWh
de moyenne par session

2,92 %
de taux d'occupation

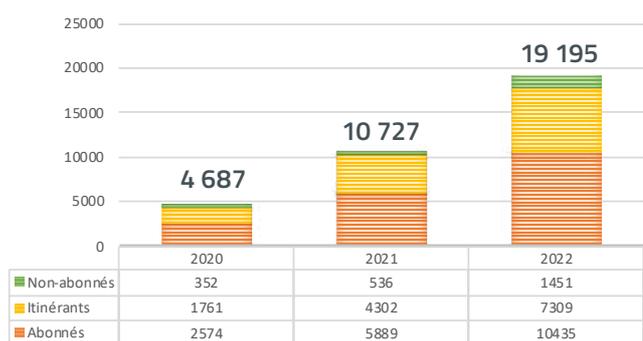
Le 1^{er} juin 2022, les syndicats d'énergie regroupés sous la marque Mobive ont acté le changement de tarification basée désormais sur un forfait à la minute en fonction de la puissance maximale appelée par le véhicule lors de la session de charge.

Évolution mensuelle des sessions en 2022



Contrairement à l'année 2021, le nombre mensuel de session est assez constant avec un pic significatif pendant la période estivale.

Évolution annuelle des sessions



Le nombre de sessions en 2022 a été multiplié par 4 depuis 2020.

LA ROUTE ZEN - 25 ET 26 JUIN 2022

Le réseau régional Mobive a noué un partenariat avec l'association FFAUVE (Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques) dans le cadre de l'organisation du 1^{er} rallye « slow tourisme » : La Route Zen.

L'objectif était d'une part, de démontrer que les véhicules 100% électriques étaient en capacité de répondre aux attentes des utilisateurs et d'autre part, d'encourager les électromobilistes à former des délégations départementales, véritables porte-parole de l'écosystème de la mobilité électrique en faveur de la transition énergétique, auprès des pouvoirs publics et organismes impliqués.

Grâce à ce rallye, 27 électromobilistes ont pu visiter 5 départements (65, 32, 47, 24, 87) traversés par la RN 21.

Le point d'étape organisé par TE 47 sur Agen a permis d'accueillir les participants au rallye, mais également de répondre aux questions des lot-et-garonnais sur la mobilité électrique : présentation du service de recharge Mobive et démonstration de véhicules électriques.



FOIRE D'AGEN - 8 AU 11 SEPTEMBRE 2022

Avec la fin de la vente des véhicules thermiques neufs en 2035 annoncée par l'Europe, les simulations pour le Lot-et-Garonne montrent que le nombre de véhicules électriques pourrait passer à 55 000 en 2035.

De nombreux freins restent encore à lever. Il est impératif de venir à la rencontre des futurs électromobilistes pour leur fournir une information de qualité et démocratiser l'usage du véhicule électrique.

Sur la Foire d'Agen, en plein cœur d'un pôle de véhicules électriques, TE 47 a assuré directement auprès du grand public la promotion des mobilités durables en présentant :

- ▶ le fonctionnement d'une borne de recharge type,
- ▶ les modalités et avantages d'un abonnement aux services Mobive.

Un quizz organisé sur le stand a permis de faire gagner 4 abonnements Mobive (recharge comprise) d'une durée d'un mois.



LA MOBILITÉ AU BIOGNV

AVEC TEMOB, LE LOT-ET-GARONNE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DISPOSENT D'UN RÉSEAU EFFICACE POUR DÉCARBONER LA MOBILITÉ



La mobilité au BioGaz Naturel pour Véhicules (BioGNV) représente une formidable opportunité de décarboner le transport, lourd en particulier, en étant associée avec la production de biométhane locale d'origine agricole.

Depuis 2016, TE 47 porte le programme Mobi'ogaz qui a permis de faire émerger plusieurs projets de stations en Lot-et-Garonne. **La station de Villeneuve-sur-Lot a ouvert en 2020** et celle de **Damazan en 2021**. En 2022, **TE 47 a fortement œuvré pour le développement de la station de Agen/Boé qui devrait ouvrir fin 2023 ou début 2024**. Cette station sera implantée sur le marché aux bestiaux et devrait alimenter, en particulier, des bus et des bennes à ordures ménagères de l'Agglomération d'Agen, permettant de fortement décarboner ces flottes.



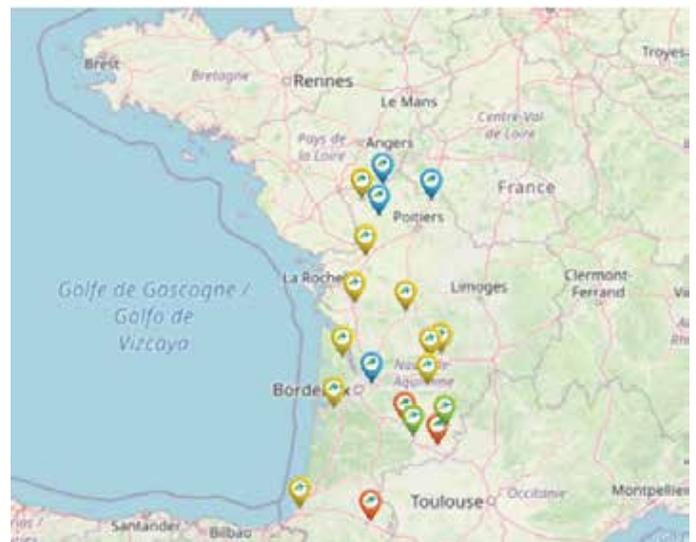
2 autres projets de station BioGNV sont susceptibles d'ouvrir prochainement en 47, à Samazan et à Brax.



La mobilité ne s'arrêtant pas aux frontières de notre département, TE 47 et la Sem AVERGIES ont engagé avec 12 autres syndicats d'énergie et SEM de Nouvelle-Aquitaine la création d'un réseau régional couvrant les 12 départements de la Région, TÉMOB, sur le modèle du réseau Mobive dédiée aux infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Ces acteurs publics et semi-publics fortement engagés dans la transition énergétique se sont fixés pour cela des objectifs majeurs pour les stations BioGNV du réseau TÉMOB :

- ▶ Ne distribuer qu'une énergie renouvelable et décarbonée
- ▶ Développer un approvisionnement et une production locale
- ▶ Rechercher la stabilité des prix dans le temps
- ▶ Associer si possible d'autres mobilités décarbonées sur les stations (électricité renouvelable, hydrogène vert)
- ▶ Produire si possible de l'électricité renouvelable par le biais d'ombrières solaires



STATIONS DE DISTRIBUTION BIOGNV



Prix du carburant

1,34 € TTC BioGNV
(hors réduction de l'État)

Fréquentation en moyenne

18 véhicules/jour
(poids lourds et autocar)

710 tonnes de BioGNV livrés

(1 tonne équivaut à 1000 litres de carburant)

Villeneuve-sur-Lot 192 Tonnes / Damazan 518 Tonnes

ÉNERGIES RENOUVELABLES

TE 47 mène des actions de bonne gestion énergétique auprès des communes avec la mise en place de groupements de commandes, de collecte de CEE ou encore d'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de rénovation énergétique du bâti public. Il œuvre également en faveur du **développement des énergies renouvelables telles que la chaleur renouvelable ou le photovoltaïque.**





CHALEUR RENOUVELABLE

TE 47 développe la chaleur renouvelable par le biais de 2 contrats territoriaux de développement de la chaleur renouvelable avec l'ADEME qui forment le programme OCRe pour « Objectif : Chaleur Renouvelable, opération de conversion du territoire aux énergies renouvelables thermiques ».

En effet, **compte-tenu du succès du premier contrat de développement territorial**, fruit d'une collaboration étroite entre Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, les trois communautés de communes labellisées Territoires à Énergie POSitive (TEPOS), **TE 47 et l'ADEME ont signé un second contrat afin de couvrir l'ensemble du département du Lot-et-Garonne pour massifier l'utilisation de l'énergie thermique renouvelable.**

OCRe est dédié à la promotion de la chaleur renouvelable en apportant des aides financières pour les porteurs de projets, privés et publics ainsi qu'un support et un appui technique. **Ce programme a pour objectif de financer une soixantaine de projets sur le département.**

TYPE DE PROJETS FINANCÉS :

- ▶ **Biomasse avec du bois énergie** (chaudières plaquettes et granulés de bois)
- ▶ **Géothermie pour le chauffage** et le rafraîchissement
- ▶ Solaire thermique pour le **chauffage, l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels**
- ▶ **Réseau de chaleur** (création ou extension) associé à ces 3 types d'énergies renouvelables thermiques

En 2022, OCRe a pu financer une dizaine de projets en phase d'études et de travaux.

Les maîtres d'ouvrage qui inscrivent leurs projets dans le programme OCRe, bénéficient :

- ▶ D'une expertise sur les différentes solutions EnR envisagées (notes d'opportunité gratuites)
- ▶ D'une assistance technique à toutes les étapes de leur opération avec des interlocuteurs dédiés
- ▶ D'aides financières de l'ADEME grâce au regroupement des petits et moyens projets permettant de prétendre collectivement au Fonds Chaleur
- ▶ Jusqu'à **70% des honoraires pour la réalisation d'études de faisabilité**
- ▶ **Financement forfaitaire au MWh attribué en fonction du volume d'EnR annuel valorisé** (cumulables avec d'autres subventions publiques)

CONFÉRENCE CHALEUR RENOUVELABLE



La chaleur domestique et industrielle représente plus de 40% des consommations globales d'énergie finale en France.

Autant dire que la source d'énergie utilisée pour produire cette chaleur constitue un enjeu environnemental pour :

- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation des énergies fossiles
- ▶ Lutter contre le changement climatique

Il s'agit également d'un enjeu économique dans un contexte où le prix des énergies conventionnelles (électricité, gaz) est très instable et a tendance à flamber.

Or, il est possible de produire une **chaleur renouvelable** en utilisant **le bois, le soleil** (solaire thermique), **la géothermie** ou encore la **récupération de la chaleur fatale** (énergie perdue dans des process), puis de la distribuer grâce à un réseau de chaleur.

Afin de présenter les différentes solutions et modalités d'accompagnement proposées par TE 47 en Lot-et-Garonne, le syndicat, en partenariat avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine a organisé le **22 novembre 2022** au Temple-sur-Lot une **conférence sur la chaleur renouvelable réunissant les représentants de plus de 60 acteurs concernés** (collectivités locales, industriels, porteurs de projets, bureaux d'études...) afin de :

- ▶ Rappeler les enjeux et les solutions de chaleur renouvelable
- ▶ Partager des retours d'expérience
- ▶ Présenter les dispositifs d'accompagnement technique et financier

Cette conférence s'est accompagnée d'une visite de l'installation solaire thermique exploitée par La Base et du réseau de chaleur d'Aiguillon exploité par TE 47.



ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

LE SOLEIL ÉCLAIRE LE DÉPARTEMENT

Depuis plusieurs années, TE 47 participe à l'émergence de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux du Département de Lot-et-Garonne.

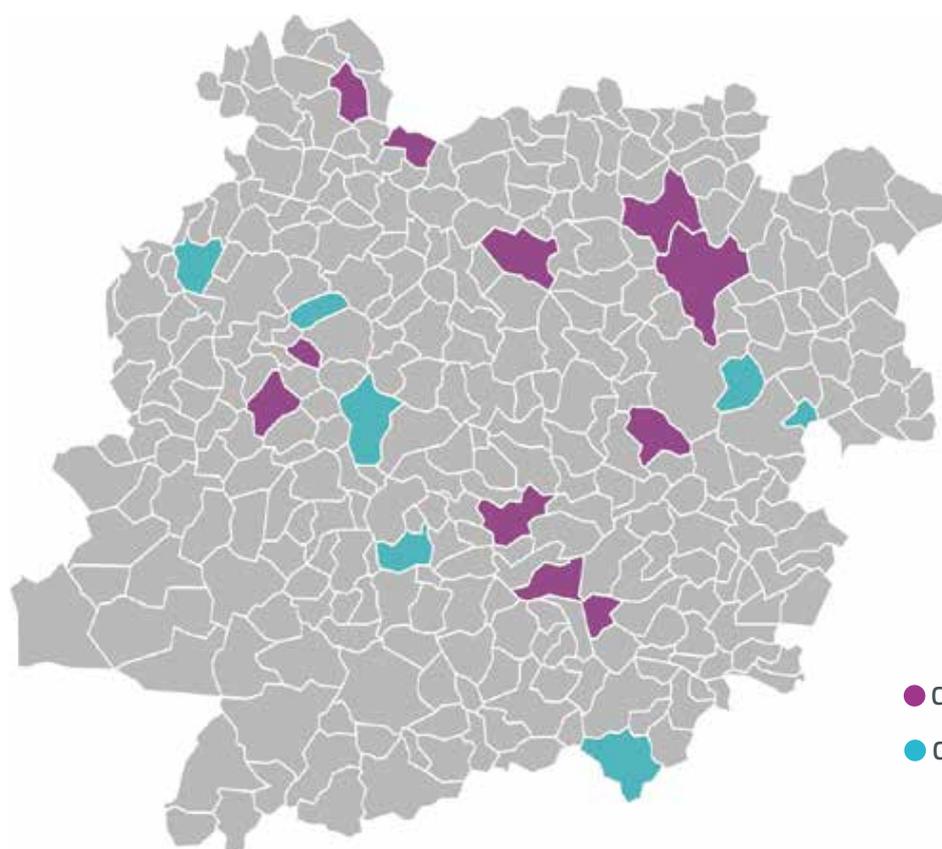
Investi dans les énergies renouvelables, TE 47 a permis, à ce jour, la mise en fonctionnement de 11 centrales sur l'ensemble du territoire et ce malgré des difficultés d'ordre économique, technique et sociale.

Gagnant en compétences suite à la mise en place de ces installations, TE 47 poursuit sur sa lancée et s'engage davantage dans le développement des énergies renouvelables en prévoyant d'installer d'ici deux ans, plus d'une douzaine de centrales photovoltaïques en toiture et en proposant aux communes des projets d'autoconsommation.



Astaffort : Terrain de tennis couvert

	Nombre de projets	Puissance totale	Surface totale occupée	Coût d'investissement	Equivalent consommation électrique	Equivalent quantité CO2 évitée (tonnes)
Centrales en exploitation	11	534 kWc	2 698 m ²	700 k€ HT	129 Foyers	33 t/an
Projets en cours	11	1 675 kWc	8 130 m ²	2 420 k€ HT	405 Foyers	103 t/an



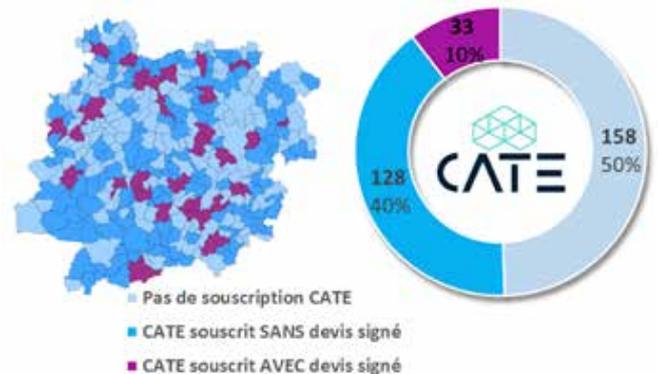
- Centrales en fonctionnement
- Centrales en cours de réalisation

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

CONVENTION D'ADHÉSION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CATE) EN 2022

6 Actions plébiscitées :

1. Mise à disposition d'un Économe de Flux
2. Audits énergétiques du patrimoine bâti
3. Accompagnement à la mise en œuvre des obligations du décret tertiaire
4. Mise à disposition d'un outil de suivi énergétique et patrimonial
5. Maîtrise d'œuvre pour le bâtiment
6. Qualité de l'air intérieur



LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES (PRESTATION EXTERNALISÉE)

L'audit énergétique est un **outil synthétique et didactique** à destination des décideurs et c'est le point de départ d'une **rénovation énergétique cohérente et maîtrisée** qui intègre aussi bien les problématiques techniques que celles de financement (faisabilité, respect des objectifs...). L'audit doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments, de dresser des **propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie** cohérents avec les moyens et les aspirations du Maître d'Ouvrage et amener celui-ci à décider des investissements appropriés.

En rénovation, l'audit énergétique est un préalable à un avant-projet sommaire (APS), à une mission d'ingénierie, à la planification des atteintes des obligations du Décret tertiaire. Il est en outre nécessaire à la mise en place d'une comptabilité énergétique.

LA COMMUNICATION

	Nbre de participants	Date	Sujet	Diffusion
2 Newsletters		Mars 2022	Décret tertiaire QAI	319 communes
6 Webinaires	75 inscrits 90% de participants (DEET) 10% QAI	Les 23, 24 et 31/03 + 12/04 Mai 2022	4 Présentations DEET 2 Présentations QAI	319 communes
Sondage	Réponse de 40 communes	Avril 2022	QAI	Google Form

L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉCRET TERTIAIRE (DEET)

Entré en vigueur le 1er octobre 2019, le décret « Eco énergie tertiaire » n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « Décret Tertiaire » fixe des obligations réglementaires visant une réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments tertiaires.

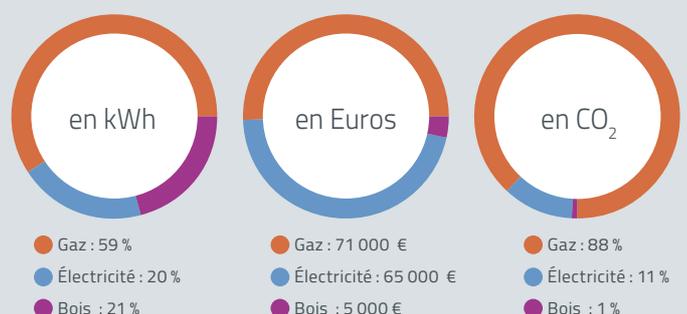


LE SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Pour aider à répondre aux impératifs du décret, TE 47 met également à votre disposition dans le cadre de sa prestation de suivi patrimonial un outil logiciel DELTA CONSO qui permet :

- ▶ De présenter vos indicateurs de gestion énergétique, financiers et environnementaux
- ▶ D'intégrer vos données techniques et l'historisation des travaux menés
- ▶ De gérer vos factures énergétiques au quotidien (tendances, dérives, etc...)
- ▶ De mesurer et valoriser vos actions de progrès

Répartition des énergies des bâtiments publics en 2022



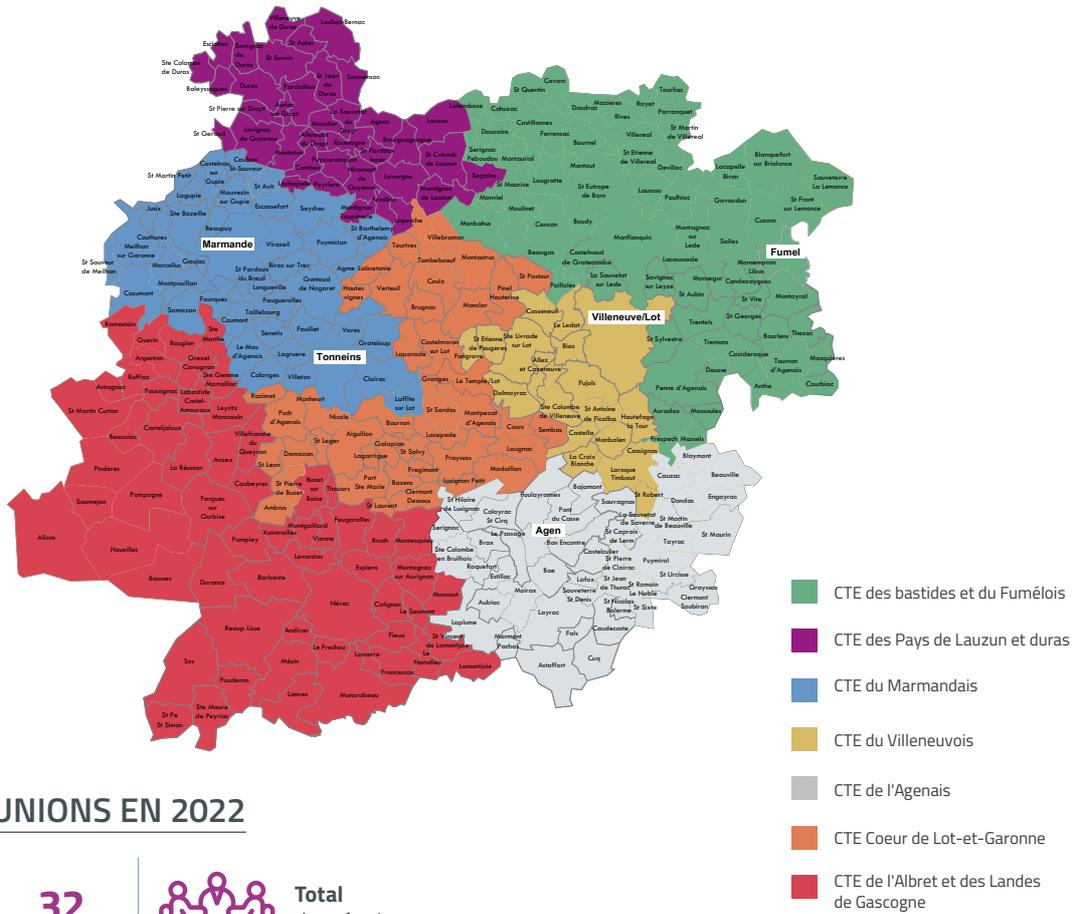
FONCTIONNEMENT DE TE 47

Unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **acteur de l'aménagement du territoire départemental**.

Il met ses compétences à la disposition des collectivités **pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie**.



VOS ÉLUS



NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2022

9 Bureaux Syndicaux	7 Comités Syndicaux	32 Commissions	 Total des réunions en 2022 : 48
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------	--

DÉLÉGUÉS ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE AU 31/12/2022

CTE de l'Agenais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BUISSON	PATRICK	BAJAMONT
CAUSSE	JEAN-MARC	AUBIAC
de SERMET	PASCAL	COLAYRAC-SAINT-CIRQ
DUBOS	BRUNO	FOULAYRONNES
GINCHELOT	YVES	ROQUEFORT
LUNARDI	DANIEL	BOE
MAGNI	CLAUDE	ESTILLAC
MURIEL	DANIEL	MOIRAX
PREVOT	CLAUDE	SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC
REIMHERR	ANNIE	BEAUVILLE
SOULIES	JULIEN	ASTAFFORT
VALETTE	THIERRY	SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE
VILLA	BERNARD	PONT-DU-CASSE
GRIALOU	GUY	SAINT-JEAN-DE-THURAC

CTE Cœur de Lot-et-Garonne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BOUSQUIER	PHILIPPE	PRAYSSAS
FRACAROS	JEAN-ALFRED	BAZENS
GENTILLET	JEAN-PIERRE	PORT-SAINTE-MARIE
GERVAIS	THIERRY	PUCH-D'AGENAIS
MARTET	DAMIEN	HAUTESVIGNES

CTE de Villeneuvois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
CANU	NATHALIE	SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES
CARRIÉ	DANIEL	HAUTEFAGE LATOUR
FLESH	ERIC	LAROQUE-TIMBAUT
LAZZARINI	BRUNO	LEDAT
SALAND	PHILIPPE	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

CTE du Marmandais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
CAMANI	PIERRE	PUYMICLAN
DELZON	JEAN-PASCAL	BEAUPUY
DESCAMPS	PHILIPPE	SAMAZAN
DUBAN	JEAN-MARC	SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL
IMBERT	PIERRE	CAUMONT-SUR-GARONNE
MARCO	JEAN-MARIE	FOURQUES-SUR-GARONNE
ZAROS	RENE	VARES

CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BALAGUER	José	BOUGLON
BOZZELLI	Thierry	NERAC
LABARTHE	Lionel	ANDIRAN
LAFARGUE	Patrick	CASTELJALOUX
VICINI	Jean-Pierre	THOUARS
POLO	Alain	MONTESQUIEU
PONTHOREAU	Michel	FARGUES-SUR-OURBISE
RAVEL	Nicolas	FEUGAROLLES

CTE des Bastides et du Fumelois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BORIE	Daniel	SAINT-VITE
CAMINADE	Jean-Jacques	VILLERÉAL
CAVADINI	Hubert	SAUVETERRE-LA-LEMANCE
DAUTA	Jean-Pierre	DOUZAINS
DESTIEU	Jean-Paul	LACAUSSADE
GUERIN	Gilbert	DAUSSE
MIQUEL	Francis	SAINT-EUTROPE-DE-BORN

CTE des Pays de Duras et de Lauzun		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BARJOU	Jean-Pierre	LAUZUN
LE LANNIC	Genevieve	MONTETON
SCHLATTER	Christophe	LAVERGNE

LISTE DES DÉLÉGATIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Vice-Président	Délégation	Prénom	Nom	Commune
1 ^{er} Vice-Président	Administration Générale, Finances, RH	Michel	PONTHOREAU	Fargues-sur-Ourbise
2 ^e Vice-Président	Gaz	Pascal	De SERMET	Colayrac-Saint-Cirq
3 ^e Vice-Président	Télécommunications et données	Pierre	CAMANI	Puymiclan
4 ^e Vice-Président	Solaire et Energies Renouvelables électriques	Geneviève	LE LANNIC	Monteton
5 ^e Vice-Président	Réseaux de chaleur et Energies Renouvelables thermiques	Daniel	BORIE	Saint-Vite
6 ^e Vice-Président	Planification énergétique	Philippe	BOUSQUIER	Prayssas
7 ^e Vice-Président	Achat d'énergies et précarité énergétique	Alain	POLO	Montesquieu
8 ^e Vice-Président	Efficacité énergétique	Jean	PINASSEAU	Agen
9 ^e Vice-Président	Mobilités Durables	Daniel	LUNARDI	Boé
10 ^e Vice-Président	Electrification	Philippe	SALAND	Sainte-Livrade
11 ^e Vice-Président	Eclairage Public	Jean-Jacques	CAMINADE	Villéréal
12 ^e Vice-Président	Communication	Jean-Louis	COSTES	Fumel

ACTIVITÉ DU PÔLE JURIDIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2022

168 délibérations
du Comité Syndical



112 décisions
du Président



1 402 conventions
de servitudes traitées en 2020



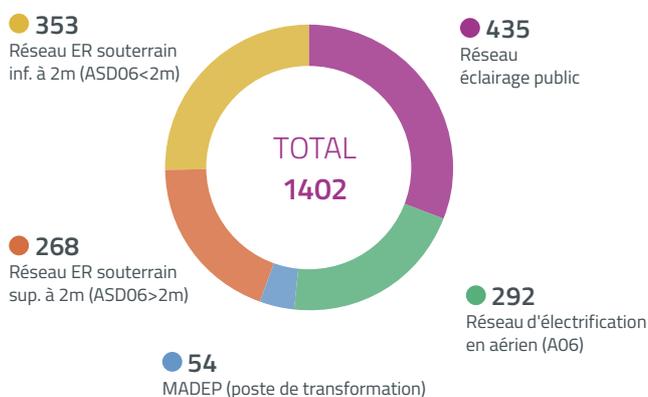
90 délibérations
du Bureau Syndical

4 arrêtés
du Président

371 actes
administratifs



LES CONVENTIONS DE SERVITUDES TRAITÉES EN 2022



112 actes authentiques publiés
dont **52** donnant lieu
à une indemnisation de **250 €**
pour la pose d'un poste de transformation
Soit **13 000 € au total**

NOMBRE DE PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

	2021	2022	Variation
Procédures de contrat de concession	0	0	=
Actes d'achats compris entre 1 000 € HT et 39 999 € HT	78	99	+21
Marchés à procédure adaptée compris entre 39 999 € HT et 89 900 € HT	3	3	=
Marchés à procédure adaptée dont le montant est supérieur ou égal à 90 000 € HT	5	5	=
Appels d'offres ouverts	2	6	+4
Avenants signés	28	24	-4

112 procédures de commande publique lancées en 2022

MODIFICATION DES STATUTS DE TE 47

Lors de la séance du 4 juillet 2022, les membres du Comité Syndical du Syndicat de communes Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) ont approuvé, à l'unanimité, une nouvelle modification des statuts de TE 47. **Les modifications proposées sont des adaptations qui s'avèrent nécessaires, principalement pour pouvoir accompagner plus activement et financièrement les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.**

Une action a été également ajoutée aux activités connexes du Syndicat, au titre des Systèmes d'Information Géographiques (SIG).

Il s'agit de la réalisation, du financement ou participation à cette réalisation et à ce financement, d'un projet de PCRS (Plan Corps de Rue

Simplifié) sur le département, futur socle du dispositif règlementaire anti-endommagement. Il s'agit d'une démarche de mutualisation de fonds de plan entre collectivités et gestionnaires de réseau pour être le niveau de référence des réponses aux DT et DICT. Un fédérateur local, sur un périmètre pertinent, doit être identifié avant 2026. Sachant qu'aucune entité à maille départementale n'a engagé cette démarche, TE 47 pourra ainsi y contribuer.

Les statuts ainsi modifiés ont ensuite été approuvés par arrêté préfectoral du 18 octobre 2022, les conditions de majorité qualifiée auprès des conseils municipaux des communes membres ayant été réunies.

TE 47 AU PLUS PROCHE DE SES INTERLOCUTEURS

UN NOUVEAU SITE INTERNET PLUS ADAPTÉ AUX BESOINS DES UTILISATEURS !

Après des années de réflexion et en raison des retards causés par la pandémie de covid, TE 47 lancera son nouveau site internet en 2023. Suite au changement de dénomination du syndicat de SDEE 47 à TE 47, l'ancien site ne répondait plus aux besoins actuels. Ainsi, **en plus de migrer vers une nouvelle adresse, le site va bénéficier d'une modernisation de son interface en accord avec la charte graphique de Territoire d'Énergie.**

Il mettra en avant le syndicat en présentant ses différents services, missions, et des cas concrets. De plus, il exposera en détail les plans d'action mis en place par TE 47 et proposera une organisation plus structurée pour accéder facilement à toutes les actualités pertinentes.

Le site comprendra **trois espaces distincts**, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque type d'utilisateur :

- ▶ **1. L'espace Particulier** : Cet espace sera destiné aux individus et aux ménages. Il proposera des informations et des services adaptés aux besoins des particuliers.
- ▶ **2. L'espace Collectivité** : Cet espace sera conçu pour les collectivités locales telles que les municipalités, les communautés de communes, etc. Il proposera des ressources et des informations spécifiquement adaptées aux besoins des administrations publiques. Cela peut inclure des documents et des guides sur les politiques énergétiques locales, les projets d'infrastructure ainsi que les initiatives de développement durable.

- ▶ **3. L'espace Professionnel** : Cet espace sera destiné aux entreprises, aux partenaires commerciaux et aux prestataires de services qui collaborent avec TE 47. Il contiendra des appels d'offres, des informations sur les marchés publics, des opportunités de collaboration ainsi que des rapports et des données spécifiques destinés aux professionnels du secteur de l'énergie et de l'environnement.

Chaque espace sera conçu de manière à offrir une expérience utilisateur adaptée aux besoins et aux intérêts particuliers de chaque groupe cible, facilitant ainsi l'accès aux informations et services pertinents.

N'hésitez pas à venir nous visiter sur www.te47.fr



ENCORE PLUS DE TRANSPARENCE ET D'INTERACTIVITÉ VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui des vecteurs de communication incontournables pour donner de la visibilité aux activités d'une structure.

TE 47 a donc lancé en 2022 ses pages Facebook et LinkedIn pour s'adresser au public le plus large possible tel que les usagers, les élus, les collectivités et ses partenaires.

Cela permet à travers ces communautés de créer des passerelles entre les différentes parties prenantes qui peuvent interagir sur la thématique des énergies.

Nous partageons des contenus variés et utiles sur nos actions, les travaux en cours dans les communes, les énergies renouvelables, des astuces et conseils, nos offres d'emploi.

Nous pouvons également informer des manifestations à l'approche, relayer nos grands événements en temps réel et mieux faire connaître les équipes et la vie de TE 47.

Les réseaux sociaux sont non seulement une réelle opportunité pour connecter les individus mais également pour véhiculer les ambitions et les valeurs de TE 47.

Retrouvez également les pages LinkedIn Mobive et Temob pour ce qui concerne les mobilités durables.

Et ce n'est pas fini, en 2023, une chaîne Youtube TE 47 sera lancée, où vous suivrez nos événements, des tutos et des vidéos pour encore mieux comprendre l'intérêt de nos activités.



LE BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT EN 2022

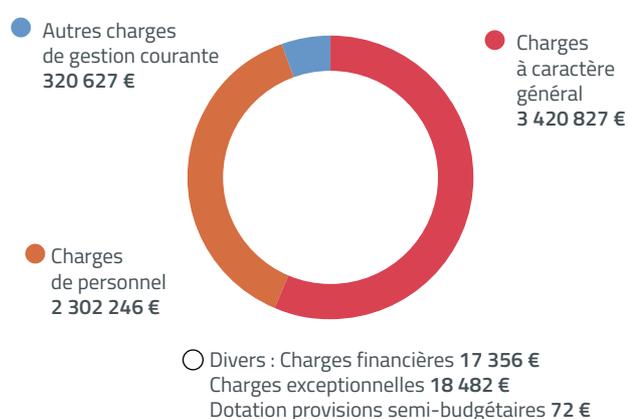
Le Syndicat gère 4 budgets : un budget principal et 3 budgets annexes dédiés respectivement aux prestations de service de l'éclairage public, aux installations de recharge des véhicules électriques (IRVE) et à la production d'énergies renouvelables.

Le Syndicat a dépensé plus de 25 millions d'euros en 2022 : **6 079 611,41 € en fonctionnement et 19 546 067,11 € en investissement.**

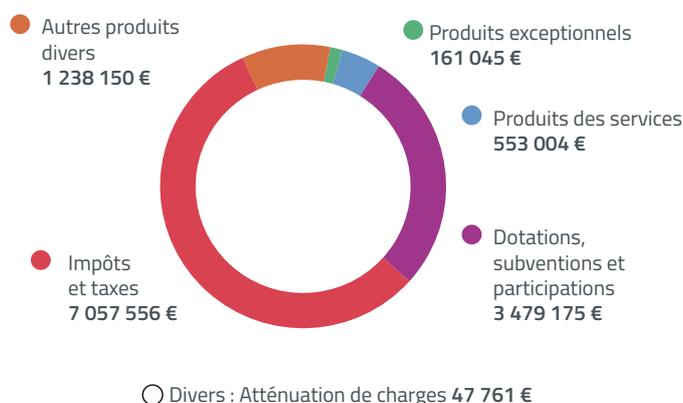
En parallèle, le Syndicat a encaissé **plus de 30 millions d'euros de recettes**, avec respectivement 12 536 690,53 € en fonctionnement et 17 686 714,15 € en investissement.

LES DÉPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2022



Les recettes réelles de fonctionnement en 2022



Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat se sont élevées à 6 079 611,41 € pour l'exercice 2022.

Les charges à caractère général s'établissent à 3 420 827,49 € pour cet exercice, soit 56 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des charges courantes de la structure avec néanmoins 3 grands postes de dépenses que sont la consommation d'électricité (bornes IRVE et éclairage public), la maintenance de l'éclairage (éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et signalisation lumineuse tricolore) et le fonctionnement des réseaux de chaleur (Aiguillon, Castillonnès et Lagarrigue).

Les charges de personnel représentent 38 % des dépenses pour un montant total de 2 302 246,41 €.

Le chapitre 65 comprend les indemnités des élus, les subventions versées par le Syndicat (Fonds de Solidarité Logement par exemple), la participation au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique et la subvention annuelle au Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'Agénais.

Les charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des réseaux de chaleur d'Aiguillon et de Castillonnès (17 355,94 €).

Les charges exceptionnelles (18 482,15 €) correspondent à des écritures de régularisation et à la gestion des abonnements MOBIVE.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 12 536 690,53 € pour l'exercice 2022.

▪ **La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité** représente à elle seule 56 % des recettes de fonctionnement du Syndicat pour un montant de 7 057 555,58 €. Elle repose sur les quantités consommées d'électricité par les usagers avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh). Elle s'établit par rapport à un barème :

- 0.78 euro par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles et consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance ≤ 36 kVa ;
- 0.26 euro par mégawattheure pour les installations d'une puissance > 36 kVa et ≤ 250 kVa. Sur ce barème s'applique un coefficient multiplicateur égal à 8,5.

▪ **2^e poste de recettes, les dotations, subventions et participations** s'établissent à 3 479 174,71 € pour 2022. Il s'agit des contributions des communes liées à l'éclairage public (contribution pour travaux neufs, contribution pour la consommation d'électricité, forfait d'exploitation et maintenance), la contribution annuelle des communes de 0.22 € / habitant et diverses subventions perçues par le Syndicat.

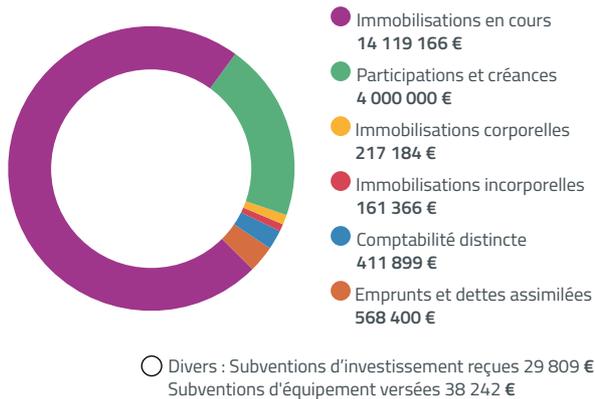
▪ **Les redevances R1** versées par les concessionnaires au titre de l'électricité (1 081 851,65 €) et du gaz (134 897,15 €), la participation des autres Syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine au fonctionnement du réseau MOBIVE constituent la majorité des recettes encaissées au chapitre 75.

▪ **La vente de chaleur, les abonnements et consommations** liés au réseau MOBIVE, la vente de chaleur issue des chaufferies d'Aiguillon, Castillonnès et Lagarrigue, la vente du cuivre ainsi que les redevances d'utilisation des réseaux d'électricité et d'éclairage public par d'autres opérateurs ont rapportés 553 004,25 € au titre des produits et services.

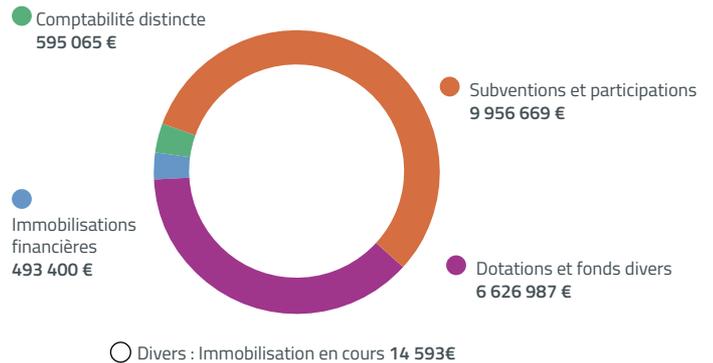
▪ **Enfin**, les recettes exceptionnelles correspondent à la vente des CEE, aux remboursements des sinistres et à l'encaissement des pénalités appliquées sur les marchés publics.

LES DÉPENSES ET LES RECETTES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Les dépenses réelles d'investissement en 2022



Les recettes réelles d'investissement en 2022



En 2022, le Syndicat a dépensé 19 546 067,11 € au titre de ses politiques d'investissement à l'échelle du Lot-et-Garonne.

- Sur ce montant, 13 391 233,02 € ont été consacrés majoritairement aux **réseaux d'électrification et d'éclairage public**.
- Les **travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications** s'établissent pour leur part à 411 898,78 € en 2022.
- Le Syndicat a versé 38 242,50 € de **subventions d'équipement** (chapitre 204) pour le déplacement des réseaux gênants.
- Les **immobilisations incorporelles** (frais d'études, acquisition de logiciels, géoréférencement des réseaux, etc) se sont établies à 161 365,67 € en 2022 (chapitre 20).
- Les **immobilisations corporelles** (matériel informatique, mobilier, véhicules, réseaux de chaleur) représentent 1% du budget pour un montant de 217 184,50 € en 2022.
- Le Syndicat a également souscrit à l'augmentation du capital de SEM AVERGIES à hauteur de 4 000 000 €.

À noter enfin le remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 568 400,23 €.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'établissent à 17 686 714,15 € pour l'exercice 2022.

- Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » qui comprend l'affectation des résultats de l'exercice antérieur et le FCTVA, correspond à **37% des recettes d'investissement** soit 6 626 987,07 €.
- Les subventions et participations (chapitre 13) comprennent les **subventions du CAS-FACE** au titre de l'électrification, la redevance d'investissement R2 versée par Enedis, les participations versées par le concessionnaire (PCT, article 8), les fonds de concours et participations perçues auprès des communes et des tiers pour un montant total de 9 956 669,05 €.
- Enfin, le chapitre budgétaire 45 « comptabilité distincte » retrace les recettes liées à l'enfouissement des réseaux de télécommunications (appels de fonds auprès des communes et des opérateurs de réseaux) : le montant s'établit à 595 064,83 € en 2022.

ACTIVITÉ COMPTABLE DU SYNDICAT POUR L'EXERCICE 2022

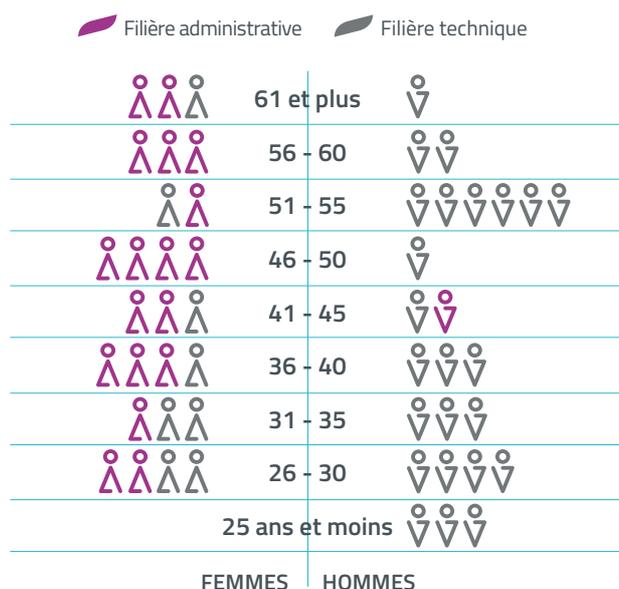
Le Syndicat a émis 2 550 mandats de paiement et 2 609 titres exécutoires pour l'exercice 2022 en augmentant en volume respectivement de + 10,77 % pour les dépenses et + 10,06 % pour les recettes par rapport à l'exercice précédent.

L'ÉQUIPE ET LES MOYENS

EFFECTIFS AU 31/12/2022

Catégorie	Titulaires et stagiaires		Contractuel de droit public Contrat d'apprentissage		Nombre par catégorie	Répartition par sexe	
	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique		Homme	Femme
A	4	2	0	5	11	6	5
B	6	8	2	7	23	11	12
C	7	8	0	2	17	8	9
Total par filière	17	18	2	14	51	25	26
Total par Régime	35		16				
Total général	51				51		

Répartition de l'effectif par tranche d'âge



ACTION SOCIALE

Outre l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération Agenaise qui assure des prestations d'aides diverses, **TE 47 a mis en œuvre en 2013 la participation employeur pour la prévoyance, considérée comme un véritable progrès social en faveur des agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé.**

En 2014, TE 47 a également mis en œuvre la **participation employeur à la protection sociale complémentaire** des agents ayant souscrit des contrats labellisés sur le risque santé.

En 2016, TE 47 a instauré la mise en place d'un **dispositif de titres restaurants** pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé.

La valeur faciale des titres-restaurant a été portée à 8 € à compter du 19/06/2022 (50% à la charge de l'agent et 50% à la charge de l'employeur).

Pour mémoire, TE 47 a adopté le règlement de télétravail et la mise en place du forfait télétravail des agents de TE 47 par délibération, en date du 13 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022

Actions sociales	Nombre d'agents	Participation financière TE 47
Comité d'œuvres sociales COS	49	14 362,00 €
Titres restaurants	49	26 208,52 €
Participation employeur santé	32	7 240,00 €
Participation employeur prévoyance	32	5 376,00 €

ABSENTÉISME

Répartition de l'absentéisme par nombre de jours

● **428 jours**
pour congé maladie ordinaire
(21 agents)

● **25 jours**
pour congé de paternité
(1 agent)



AU 31 DÉCEMBRE 2022, L'EFFECTIF DE TE 47 EST DE 51 AGENTS :

- ▶ 35 agents fonctionnaires territoriaux
- ▶ 14 agents contractuels de droit public dont 2 CDI
- ▶ 2 agents en contrat d'apprentissage

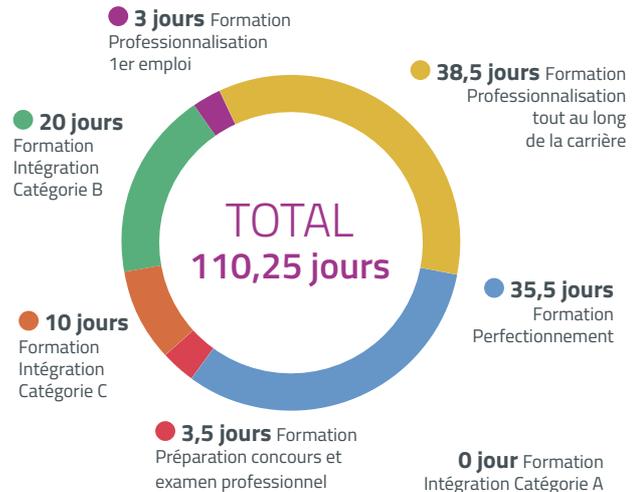
FORMATION EN 2022

TE 47 a adopté un nouveau règlement de formation en 2018.

Dans ce cadre et en fonction des objectifs fixés dans le plan de formation, **les agents ont bénéficié de 143 jours de formation au titre de l'année 2022**, dispensées par le CNFPT, la FNCCR, l'ADEME et d'autres organismes spécialisés dans les différents domaines d'intervention de TE 47.

TE 47 a également adopté le Plan de Formation Mutualisé (PFM) en territoire Agenais proposé par l'antenne CNFPT d'Agen.

Nombre de jours par catégories de formation



LES MOUVEMENTS ET CARRIÈRES DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

PÔLE RESSOURCES

- Départ par voie de mutation d'un attaché principal, responsable du Pôle Ressources au 30 septembre 2022
- Recrutement par voie de mutation d'une attachée principale, responsable du Pôle Ressources au 14 décembre 2022

PÔLE JURIDIQUE

- Recrutement emploi non permanent pour une durée 1 an à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un rédacteur territorial, sur le poste de rédacteur des actes authentiques

PÔLE COMMUNICATION

- Recrutement au 12 septembre 2022 d'une apprentie en Licence professionnelle

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Avancement de grade au 1^{er} juillet 2022 au grade d'ingénieur principal, de la responsable du Pôle Éclairage public
- Nomination stagiaire au 30 novembre 2022 au grade d'adjoint technique, d'une chargée d'affaires en Éclairage public
- Titularisation 1^{er} décembre 2022 au grade d'agent de maîtrise, d'un chargé d'affaires en Éclairage public

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Recrutement CDD 3 ans au 1^{er} février 2022 d'un ingénieur territorial, responsable adjoint Rénovation énergétique
- Recrutement CDD 4 mois puis CDD 3 ans au 1^{er} février 2022 d'un ingénieur territorial, chargé de mission Chaleur renouvelable
- Fin de contrat au 30 septembre 2022 au grade de technicien territorial, d'un chargé de mission Développement photovoltaïque
- Recrutement CDD 1 an au 1^{er} octobre 2022 d'une technicienne territoriale, assistante technico-administrative
- Recrutement CDD 1 an au 1^{er} novembre 2022 d'une technicienne territoriale, chargée de mission Développement photovoltaïque
- Titularisation au 1^{er} décembre 2022 d'une technicienne territoriale, conseillère énergie
- Recrutement CDD 3 ans au 5 décembre 2022 d'un ingénieur territorial, thermicien Chaleur renouvelable
- Départ en retraite au 1^{er} juillet 2022 d'un technicien territorial, chargé de mission Énergies renouvelables
- Fin du contrat Apprentissage d'un étudiant en licence professionnelle des métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie climatique
- Rupture contrat Apprentissage au 30 septembre 2022, d'un ingénieur généraliste

PÔLE ÉLECTRIFICATION RURALE

- Démission au 31 juillet 2022 d'un technicien territorial, chargé d'affaires Electrification
- Avancement au 1^{er} juillet 2022 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère}, de la chargée d'urbanisme
- Recrutement au 26 septembre 2022 d'un apprenti en BTS Électrotechnique

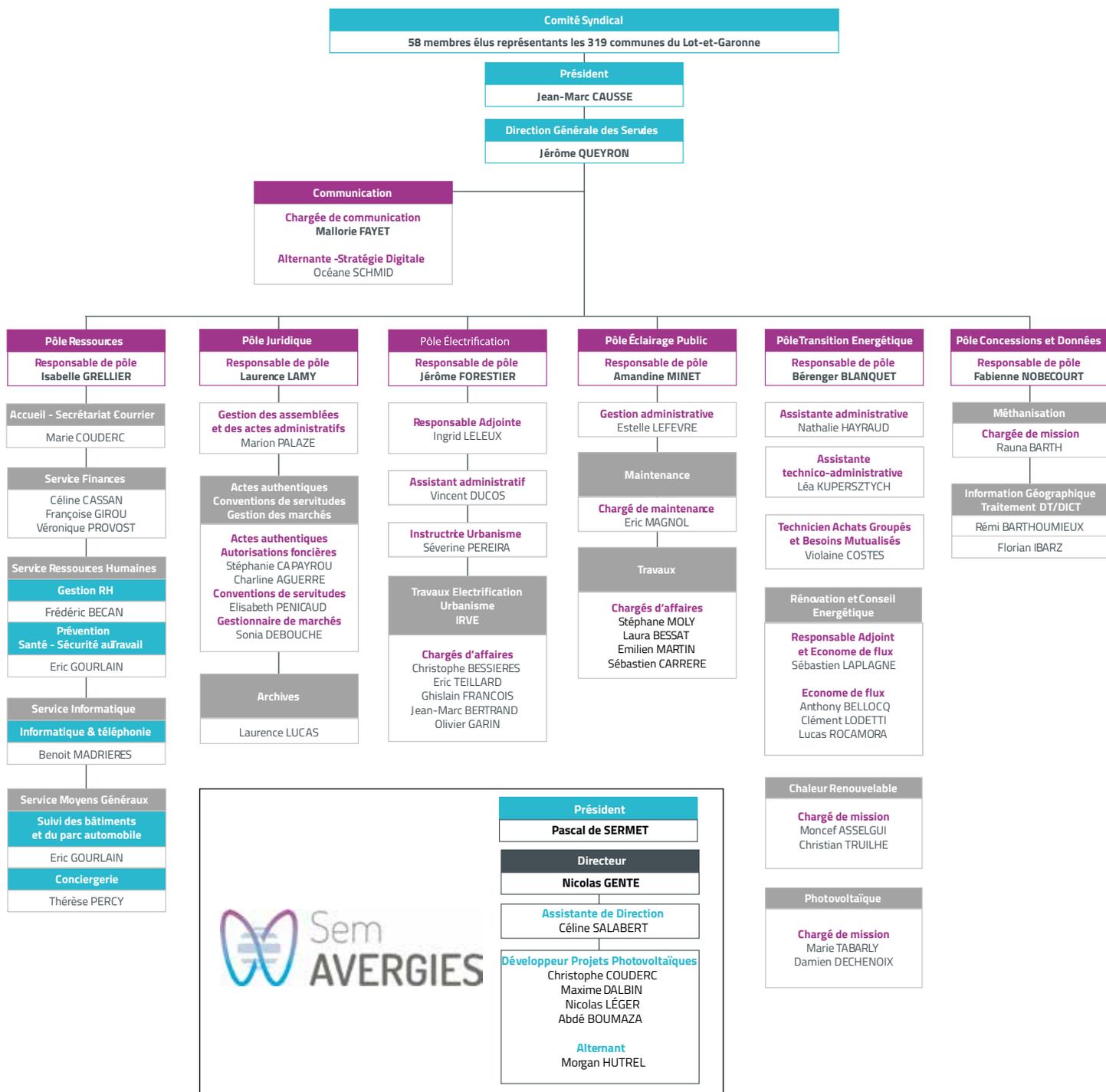
PÔLE CONCESSIONS ET DONNÉES

- Recrutement stagiaire par voie de détachement suite réussite concours au 1^{er} juillet 2022 d'une attachée territoriale, chargée de développement BIOGAZ
- Intégration dans le Pôle Concessions et données d'un responsable SIG
- Intégration dans le Pôle Concessions et données d'un gestionnaire DT-DICT, responsable SIG

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE TE 47



AU 31 DÉCEMBRE 2022



SEM AVERGIES

La Société d'Économie Mixte (SEM) AVERGIES a été **créée le 29 avril 2019** à l'initiative de **TE 47 et de ses co-actionnaires**, Séolis PROD, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et Crédit Agricole Aquitaine.

Elle a vocation à **investir** dans des projets visant à **développer les énergies renouvelables** en Lot-et-Garonne : solaire, biogaz, méthanisation, biomasse.



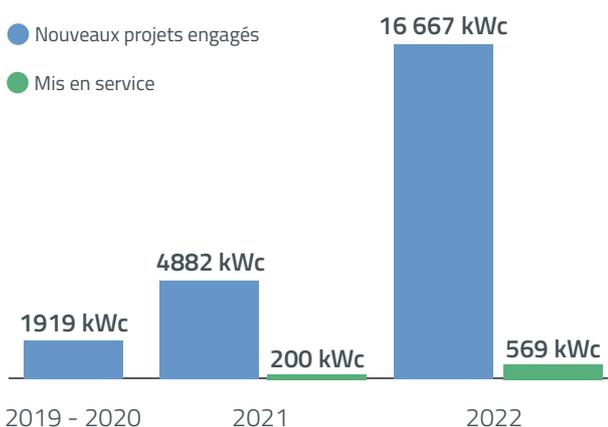
ACTIVITÉ DE LA SEM AVERGIES

INDICATEURS FINANCIERS

AU 31/12/22

Résultat net		
2020	2021	2022
- 258 167 €	-106 174 €	78 964 €
Charges d'exploitation		
2020	2021	2022
- 289 487 €	- 263 619 €	-392 067 €
Chiffre d'affaires		
2020	2021	2022
28 000 €	91 350 €	423 809 €
Résultats financiers		
2020	2021	2022
3 025 €	59 796 €	42 885 €

DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



6 mai 2022 : inauguration des ombrières solaires de la régie d'exploitation EAU47 à Nérac



3 juin 2022 : visite de la centrale au sol de Réaup-Lisse avec la classe lauréate des Ecoloustics



Centrale flottante et au sol cofinancée avec Amareno

